

CAISI  
1986



Secrétariat d'État  
du Canada

Department of the Secretary  
of State of Canada

**CONSULTATION SEULEMENT**

*SECRÉTARIAT D'ÉTAT*

*1985-1986*

U. Q. - BIBLIOTHÈQUE  
UNIVERSITÉ DE SHEFFORD

# RAPPORT ANNUEL

Canada



---

*SECRETARIAT D'ÉTAT*

---

1985-1986

BIBLIOTHÈQUE  
MINISTÈRE DE SAU...

# RAPPORT ANNUEL

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1986

N° de cat. S 1-1986

ISBN 0-662-54666-0

---

Rapport annuel du  
Secrétariat d'État du Canada  
pour l'exercice se terminant le 31 mars 1986

Présenté conformément à la Loi sur le Secrétariat d'État et à la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.

À Son Excellence la très honorable Jeanne Sauvé, gouverneur général et commandant en chef du Canada.

Plaise à Votre Excellence:

Le soussigné a l'honneur de présenter à Votre Excellence le rapport annuel du Secrétariat d'État du Canada pour l'exercice se terminant le 31 mars 1986.

Le secrétaire d'État du Canada,



David Crombie

---

---

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
LANGUES OFFICIELLES	7
Langues officielles dans l'enseignement	8
Promotion des langues officielles	10
Services des langues officielles	11
AIDE À L'ÉDUCATION	19
Rapport au Parlement sur l'aide fédérale et provinciale à l'enseignement postsecondaire au Canada	19
Consultations et élaboration de la politique	20
Programme de financement de l'enseignement postsecondaire	20
Fonds spécial pour les centres de spécialisation	22
Activités internationales	22
L'aide aux étudiants	24
CITOYENNETÉ ET CULTURE	27
Coordination et politique	27
Coordination des politiques, analyse et systèmes de gestion	27
Politiques et planification	27
Analyse des tendances sociales	27
Subventions et contributions	28
Systèmes de gestion	28
Enregistrement de la citoyenneté et promotion du civisme	29
Développement de la citoyenneté	31
Action volontaire	31
Secrétariat de la condition des personnes handicapées	31
Secrétariat de la jeunesse	32
Année internationale de la jeunesse	32
Participation-Jeunesse	34
Promotion de la femme	34
Citoyens autochtones	36
Multiculturalisme	37
Le multiculturalisme dans l'enseignement	38
Les relations interraciales	38
Les immigrantes	39
Activités d'ordre général	40
Culture canadienne	43
Études canadiennes	43
Cérémonial d'État	44

---

---

Droits de la personne	45	
Promotion et sensibilisation	46	
Contestation judiciaire	47	
Bourse Bora Laskin pour la recherche sur les droits de la personne	47	
Activités intergouvernementales et internationales		47
ADMINISTRATION ET OPÉRATIONS RÉGIONALES	51	
Pratiques de gestion	51	
Administration du personnel	52	
Politiques ministérielles et Affaires publiques		54
Opérations régionales	56	
RAPPORT FINANCIER	61	

---

---

*INTRODUCTION*

*1985-1986*

---

# **RAPPORT ANNUEL**

---

## INTRODUCTION

Le Secrétariat d'État a pour mission de promouvoir chez les Canadiens et les futurs Canadiens le sens de l'appartenance au pays en les encourageant à participer pleinement aux activités d'une société bilingue et multiculturelle.

En 1985-1986, le Ministère a assumé ses responsabilités en regroupant ses activités sous quatre grands secteurs, à savoir :

- . Langues officielles;
- . Aide à l'éducation;
- . Citoyenneté et culture;
- . Administration et opérations régionales.

Ces activités touchent les principaux aspects de la société canadienne.

**Les langues officielles** - Ce secteur contribue à la diffusion des deux langues officielles du Canada. En vertu d'accords fédéraux-provinciaux et fédéraux-territoriaux, divers programmes permettent aux membres de la minorité de langue officielle de chacune des provinces et des deux territoires d'étudier dans leur langue officielle et offrent aux Canadiens en général l'occasion d'apprendre l'autre langue officielle. Ces programmes permettent également de soutenir les organisations des minorités de langue officielle, d'aider les organisations du secteur privé et du secteur public non fédéral dispensant des services dans les deux langues officielles et, enfin, de fournir des services de traduction et d'interprétation au gouvernement fédéral et à ses organismes.

**L'aide à l'éducation** - Ce secteur contribue au financement des établissements d'enseignement postsecondaire du Canada. Une bonne partie des fonds des collèges et des universités provient des transferts fiscaux prévus en vertu du Programme de financement de l'enseignement postsecondaire. Le Programme canadien de prêts aux étudiants facilite l'accès aux études supérieures. Sur la scène internationale, ce secteur coordonne la participation du gouvernement du Canada aux activités des organisations du monde de l'éducation, en collaboration avec le ministère des Affaires extérieures. Il assure également l'élaboration et la coordination des politiques et des programmes du gouvernement fédéral dans le domaine de l'éducation.

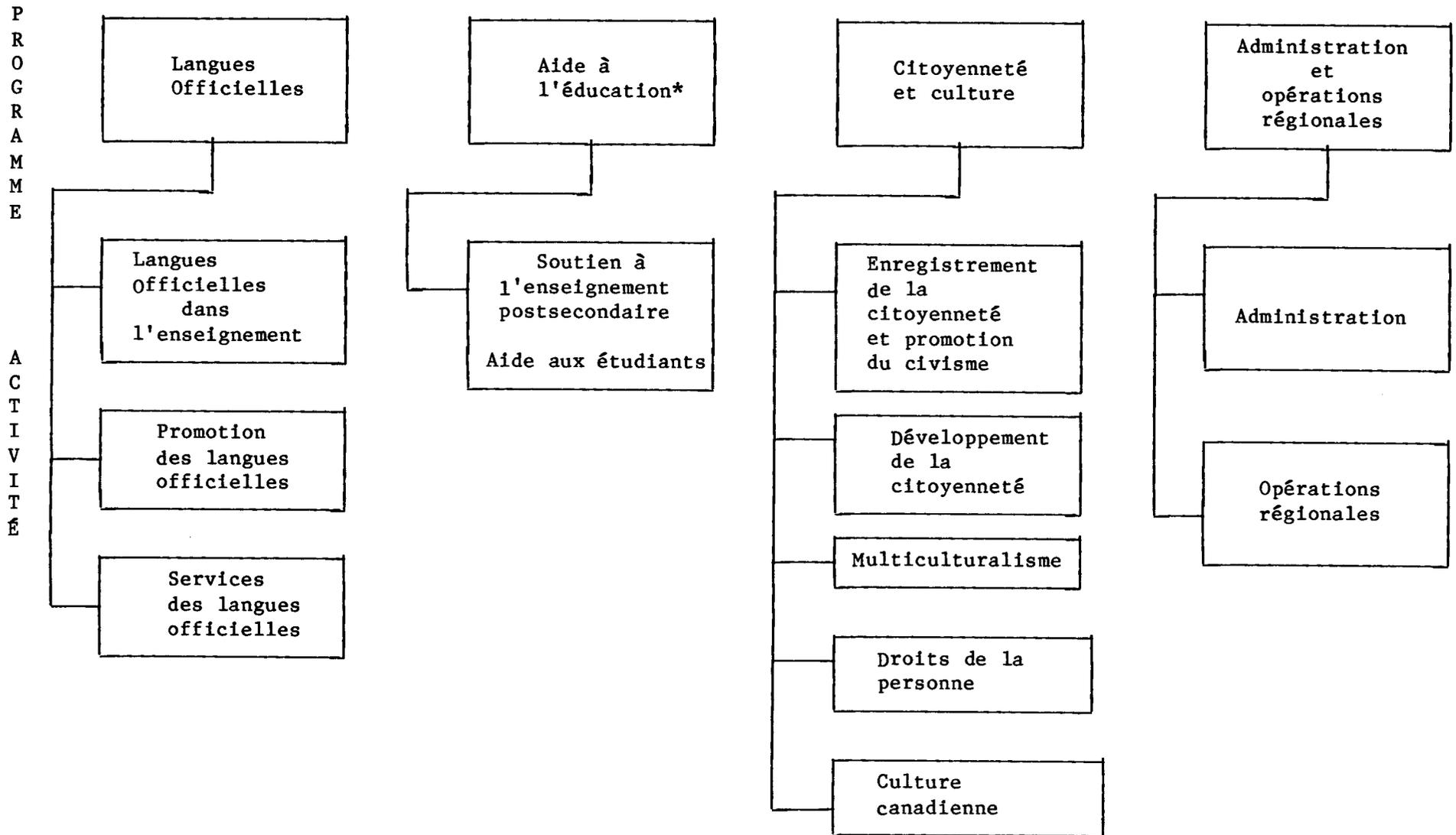
---

**La citoyenneté et la culture** - Ce secteur favorise la participation égale de tous à la vie de la société et permet à tous les habitants du pays de tirer parti des avantages qu'offre la citoyenneté canadienne. Il contribue à l'épanouissement des jeunes, des autochtones, des femmes et des groupes défavorisés. Ce secteur assure la coordination des activités fédérales destinées à améliorer la condition des personnes handicapées. Il permet aux groupes ethnoculturels de participer plus pleinement à la vie de la société. Il soutient les activités multiculturelles qui reflètent le pluralisme racial et culturel du Canada. Il seconde les organisations vouées aux droits fondamentaux. Il encourage tous les Canadiens à mieux connaître leur pays.

**L'administration et les opérations régionales** - Ce secteur imprime une orientation à l'ensemble des activités de gestion du Ministère; il en coordonne les grandes orientations et assure à la gestion tous les services de soutien; en outre, il veille à l'administration du réseau des bureaux régionaux et locaux disséminés au pays.

---

SCHÉMA DES PROGRAMMES DU SECRÉTARIAT D'ÉTAT



\* Le programme des langues officielles dans l'enseignement et le programme des études canadiennes sont administrés par le secteur de l'aide à l'éducation

---

*LANGUES OFFICIELLES*

---

*1985-1986*

# **RAPPORT ANNUEL**

---

## LANGUES OFFICIELLES

À la demande du Premier Ministre, le Secrétaire d'État examine, de concert avec le ministre de la Justice et le président du Conseil du Trésor, des propositions de réforme relatives à la politique des langues officielles. Cet examen a pour but d'en arriver à une meilleure promotion des deux langues officielles du Canada et de favoriser le développement des communautés de langue officielle, à la lumière des changements d'attitudes et de la prise de conscience des avantages du bilinguisme.

Au cours de cette année, le Secrétaire d'État a énoncé certains principes et orientations sur lesquels s'appuiera la réforme relative aux langues officielles :

### Principes

- L'égalité des chances et d'accès en vue de compléter l'égalité de statut juridique;
- La recherche d'un partenariat de tous les segments de la société (gouvernements, secteurs privé et bénévole).

### Orientations

- Une meilleure coordination de l'action fédérale afin de favoriser le développement des communautés de langue officielle;
- Une collaboration plus concrète avec les gouvernements provinciaux, mettant l'accent sur les services;
- Collaboration plus particulière avec le gouvernement du Québec en vue d'intensifier l'appui aux communautés francophones hors Québec;
- Participation plus grande des secteurs privé et bénévole;
- Importance accrue à l'enseignement de la langue seconde sans négliger l'enseignement dans la langue de la minorité.

---

Les activités concernant les langues officielles au Secrétariat d'État ont pour but de promouvoir auprès des Canadiens l'égalité des deux langues officielles et la possibilité d'employer de plus en plus l'une ou l'autre langue dans tous les aspects de leur vie. Elles se répartissent en trois groupes : les Langues officielles dans l'enseignement, la Promotion des langues officielles et les Services des langues officielles.

### **Langues officielles dans l'enseignement**

Depuis 1970, le Programme des langues officielles dans l'enseignement permet d'aider financièrement les provinces et les territoires à offrir aux communautés anglophones du Québec et francophones des autres provinces et des territoires la possibilité de faire instruire leurs enfants dans leur langue à tous les paliers du système scolaire. Cette aide permet également d'offrir à tous les Canadiens qui le désirent la possibilité d'apprendre l'une des deux langues officielles comme langue seconde.

Puisque la responsabilité en matière d'éducation incombe aux provinces, les programmes d'aide fédérale concernant les langues officielles dans l'enseignement font l'objet d'ententes entre le gouvernement du Canada d'une part et les provinces et territoires d'autre part.

En décembre 1983, le Secrétaire d'État, au nom du gouvernement du Canada, et le président du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), au nom des gouvernements provinciaux, ont signé un Protocole d'ententes, d'une durée de trois ans (de 1983-1984 à 1985-1986), couvrant l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde. Dans le cadre du Protocole, des ententes bilatérales de trois ans sont conclues avec les provinces et les territoires et quelque 600 millions de dollars sont versés. En septembre 1985, suite à l'approbation par le Cabinet, le Protocole et les ententes bilatérales ont été prolongés pour une période de deux ans, soit jusqu'en 1987-1988. Les contributions du gouvernement du Canada au cours des deux années s'élèveront à environ 432 millions de dollars, en ce qui a trait aux langues officielles dans l'enseignement.

En 1985-1986, l'aide financière aux provinces et aux territoires s'est élevée à quelque 198,2 millions de dollars et a servi à financer les activités suivantes :

- \* maintien des programmes et services d'enseignement dans la langue de la minorité de langue officielle et d'enseignement de l'autre langue officielle à tous les paliers du système scolaire;
- \* expansion et développement de programmes existants et élaboration et mise en oeuvre de nouveaux programmes;

- 
- \* formation et perfectionnement des enseignants de la seconde langue officielle, et des enseignants dans la langue de la minorité de langue officielle pour parfaire leurs compétences pédagogiques et linguistiques;
  - \* appui aux étudiants pour des activités parascolaires d'apprentissage linguistique, échanges et projets spéciaux, et octroi de bourses personnelles leur permettant de poursuivre leurs études postsecondaires dans leur langue seconde, ou dans leur langue maternelle dans le cas d'étudiants appartenant à la minorité de langue officielle.

Le protocole prévoit aussi le financement de deux programmes nationaux : le Programme de bourses pour les cours d'été de langues et le Programme des moniteurs de langues officielles.

- . Le Programme de bourses pour les cours d'été de langues permet à des étudiants du niveau postsecondaire de suivre des cours d'immersion de six semaines dans leur langue seconde officielle dans des institutions agréées. Également, de jeunes francophones de l'extérieur du Québec peuvent participer à des stages leur permettant de parfaire la connaissance de leur langue maternelle. En 1985-1986, plus de 7 250 étudiants ont reçu une bourse dans le cadre de ce programme.
- . Le Programme des moniteurs de langues officielles permet à des étudiants, inscrits à temps plein dans un établissement postsecondaire, d'aider à temps partiel des professeurs d'anglais, langue seconde, ou de français, langue première et seconde, à tous les paliers du système scolaire. Le programme prévoit aussi un certain nombre de postes de moniteurs à plein temps dans des écoles situées dans des régions rurales ou semi-urbaines. En 1985-1986, quelque 1 230 moniteurs ont ainsi bénéficié du programme à travers le Canada.

L'aide financière pour ces deux programmes nationaux s'est élevée à 15,6 millions de dollars en 1985-1986.

Le Programme de perfectionnement linguistique permet d'apporter une aide financière à des organismes bénévoles, à des associations professionnelles et à des universités canadiennes à l'égard de projets touchant la collecte et la diffusion de l'information concernant l'enseignement dans la langue de la minorité, l'apprentissage du français ou de l'anglais comme langue seconde ou encore le développement ou l'amélioration de moyens, de techniques et de méthodes reliés à l'enseignement du français ou de l'anglais comme langue seconde ou à l'enseignement dans la langue de la minorité. Ce programme vient compléter les ententes concernant les langues officielles dans l'enseignement. En 1985-1986, l'aide financière à ce programme s'est élevée à 720 000 \$ environ.

---

---

Le fonds de dotation créé à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'accession au Trône de la Reine Elizabeth permet d'accorder annuellement des bourses à des étudiants du niveau universitaire désirant poursuivre leurs études dans l'autre langue officielle. L'administration du programme relève de l'Association des universités et collèges du Canada. En 1985-1986, six bourses de 5 000 \$ chacune ont été octroyées grâce aux recettes annuelles issues de l'investissement de ce fonds de 300 000 \$ qui a été constitué en 1979.

### **Promotion des langues officielles**

L'activité Promotion a été mise sur pied à la suite d'une décision du Cabinet prise en juillet 1983. Elle a comme but de fournir une aide financière et technique, d'une part, aux communautés de langue officielle pour favoriser leur entière participation, dans leur langue, à la vie sociale, éducative, culturelle et économique de la société canadienne, et d'autre part, au secteur privé et au secteur public non fédéral pour encourager l'emploi des langues officielles et la prestation de services dans les deux langues.

La Direction générale de la promotion des langues officielles vise les objectifs suivants :

- \* mieux faire apprécier aux Canadiens leur situation linguistique qui est exceptionnelle;
- \* encourager les communautés de langue officielle, le secteur public non fédéral et les associations à but non lucratif du secteur privé à reconnaître la réalité linguistique du pays et à offrir leurs services dans la langue officielle des communautés linguistiques concernées (en anglais au Québec et en français dans le reste du pays).

Cette année, la Direction générale de la promotion des langues officielles a versé 850 subventions et contributions d'une valeur globale de 24,9 millions de dollars.

Ont bénéficié de ces subventions et contributions :

- \* des associations vouées à la promotion :
  - . de l'apprentissage de la seconde langue officielle,
  - . de l'égalité de deux langues officielles,
  - . de la reconnaissance des droits linguistiques des communautés de langue officielle en situation minoritaire et de la mise sur pied de services à leur intention;

---

\* des administrations publiques non fédérales et des organismes privés :

- . qui veulent se doter d'une politique en matière de langues officielles,
- . qui améliorent le niveau des services dispensés à l'intention des communautés de langue officielle en situation minoritaire en élargissant leurs programmes ou en créant de nouveaux services;

\* des associations, représentant des communautés de langue officielle en situation minoritaire, qui s'emploient à leur procurer des services que ne leur offrent pas, dans leur langue, les institutions et organismes canadiens.

Au cours de l'année 1985-1986, le Secrétariat d'État a fait partie de la délégation canadienne qui a accompagné le Premier Ministre au Sommet de la francophonie tenu à Paris en février 1986, afin de promouvoir l'aspect francophone de la dualité linguistique du Canada et de favoriser le renforcement des liens sociaux et économiques entre les membres de cette collectivité.

Le Secrétariat d'État a souscrit la somme de 400 000 \$ dans un fonds de fiducie pour la création d'un grand prix de la francophonie; ce prix est destiné à honorer le travail d'un écrivain francophone qui aura contribué au prestige et à l'influence de la langue française comme instrument de culture et d'humanisme.

#### **Services des langues officielles**

L'activité Services est mandatée en vertu de la Loi sur le Bureau des traductions (1934), du Règlement sur le Bureau des traductions (1968), et indirectement de la Loi sur les langues officielles (1969) et de la Loi sur le Canada (1982). En outre, en 1974, le Conseil des ministres a confié au Bureau des traductions la mission de vérifier et de normaliser la terminologie employée dans la Fonction publique fédérale.

Le Bureau des traductions offre une gamme variée de services linguistiques dont les principaux sont la traduction, l'interprétation et la terminologie.

La **traduction** comprend les services en langues officielles au Parlement, aux tribunaux et aux ministères, ainsi que les services multilingues qui oeuvrent dans une soixantaine de langues. La nature des textes à traduire englobe tous les aspects de l'activité gouvernementale.

Les services de traduction sont mis à la disposition de plus de 150 ministères et organismes. Des équipes sont détachées auprès d'une cinquantaine de clients selon le volume et la nature de la demande.

---

Présentement, ces équipes, dont la taille varie selon les besoins, se retrouvent dans toutes les régions du pays, principalement dans la région de la Capitale nationale, mais aussi à Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Montréal, Québec, Moncton, Halifax et Charlottetown. Pour les seconds, des services centraux se chargent de la traduction de textes scientifiques et techniques et assurent le dépannage dans tous les domaines.

Les équipes de traduction ont traduit en 1985-1986 quelque 289 millions de mots, soit en gros l'équivalent de 2 300 ouvrages de 500 pages chacun. De ce total, une part équivalant à environ 56 millions de mots a été confiée à des pigistes. Les clients sont encouragés à rédiger leurs documents en français ou en anglais, selon la destination, et à recourir au besoin aux conseils linguistiques qu'offre le Bureau des traductions. Aux seules fins de la traduction, le Bureau a affecté 1 400 traducteurs, commis, dactylographes et cadres, ainsi que 8,1 millions de dollars en contrats de traduction. Ce service occupe la plupart des ressources humaines du Bureau (79 p. 100) et de son budget de fonctionnement.

Le Revue administrative (juillet 1983) et le rapport du Vérificateur général (automne 1984) ont donné lieu à un Plan d'action dont le but principal est d'améliorer les pratiques de gestion du Bureau des traductions. Tous les services de traduction autres que parlementaires sont maintenant regroupés sous une même direction générale de façon à augmenter l'efficacité des opérations et à élargir l'autonomie professionnelle des directeurs de service. Parallèlement, on a révisé les méthodes d'adjudication des contrats dans un souci d'équité et de souplesse.

La mise en place du Système d'information opérationnelle (SIO) est l'une des six constituantes du Plan d'action. Il s'agit du premier outil de gestion automatisée au Secrétariat d'État permettant la saisie et l'extraction à la source de données de gestion opérationnelles. Organisé en réseau de micro-ordinateurs installés à tous les points de service du Bureau à travers le pays et reliés à un ordinateur central, le Système est passé en 1985-1986 du stade de l'analyse fonctionnelle à celui des tests d'acceptation du système.

La phase I du Système, dont la mise en exploitation est prévue au cours de l'exercice 1986-1987, est axée sur les opérations locales des points de service et offre de vastes capacités de traitement de données relatives à la gestion de la charge de travail, à la prévision de la capacité de traduction et aux nombreux échanges de travaux entre les points de service. Après la mise en service, on procédera à l'analyse des besoins pour la phase ultérieure.

---

Les **Services multilingues** ont traduit quelque 22 millions de mots dans les domaines technique, scientifique et juridique à partir, ou vers, des langues autres que l'anglais et le français. Un grand nombre des ouvrages traduits ont été inscrits au Répertoire canadien des traductions scientifiques et techniques de l'Institut canadien de l'information scientifique et technique. Les traductions multilingues facilitent le commerce international ainsi que la tenue des réunions internationales dans divers domaines, allant de l'alimentation et de la pêche aux télécommunications et au service des postes. Elles favorisent aussi l'intégration des divers groupes ethniques à la société canadienne.

En matière de **traduction assistée par ordinateur (TAO)**, les résultats d'une étude du traitement automatisé des langues naturelles et de l'intelligence artificielle, parrainée par le ministère des Communications, ont été publiés dans un rapport intitulé La traduction automatique et le traitement des langues naturelles : créneaux pour l'intelligence artificielle au Canada. Suite à cette étude, des pourparlers se poursuivent avec le ministère des Communications sur la mise en train d'un programme d'automatisation de la traduction. Ce programme conjoint viserait la mise au point d'un poste de travail adapté aux besoins des traducteurs, ainsi que de systèmes de TAO permettant d'appliquer la technologie canadienne existant dans ce domaine.

L'**interprétation** simultanée ou consécutive en langues officielles est assurée au Parlement (Sénat, Chambre des communes et leurs comités), aux tribunaux fédéraux et aux ministères. Des services d'interprétation multilingue sont aussi dispensés. De plus, un service d'interprétation gestuelle permet d'aider les fonctionnaires fédéraux à communiquer avec les quelques 300 000 Canadiens malentendants.

La prestation des services d'interprétation s'est chiffrée à environ 14 500 jours-interprètes dont 12 200 dans les langues officielles et 1 400 en langues autres que le français et l'anglais. Le service d'interprétation a également fourni environ 900 jours-interprètes en langage gestuel. Les interprètes du Bureau ont de plus assuré l'interprétation au Conseil des Ministres, aux Comités du Cabinet et à un grand nombre d'activités qui regroupent députés, ministres et sénateurs sur la colline du Parlement.

La **terminologie** comprend les services d'aide et de recherche qui mènent, par le truchement d'une vaste banque de données, à la diffusion de terminologies uniformisées, principalement en langues officielles. Le secteur publie des lexiques et des vocabulaires et assure, par téléphone, par terminal ou par courrier, l'information terminologique aux traducteurs et au personnel du gouvernement.

---

Au cours de l'année 1985-1986, le Bureau a terminé les derniers travaux de mise en place de la troisième version de la Banque de terminologie informatisée du Secrétariat d'État. En effet, TERMIUM III est maintenant opérationnel et accessible en direct au moyen de 279 terminaux répartis dans la plupart des bureaux du gouvernement fédéral, dans certains bureaux des sociétés d'État, des gouvernements provinciaux, des administrations municipales, des établissements d'enseignement ainsi que dans certaines organisations internationales. De plus, le nombre de clients potentiels augmente constamment. En effet, le Bureau a reçu plus d'une centaine de demandes de raccordement au cours de l'année 1985-1986. Par ailleurs, le Bureau a initié quelque 2 200 usagers aux nouvelles techniques d'interrogation de la Banque.

La collection des publications du Bureau s'est accrue de seize titres. Parmi les plus importantes, il convient de signaler le Cahier de néologie sur les pluies acides qui a été réalisé en collaboration avec l'Office de la langue française dans le cadre d'une série portant sur la néologie ainsi que le Lexique des termes budgétaires, comptables et financiers, qui a été réédité pour la troisième fois en juillet 1985. Au nombre des publications périodiques du Bureau, il importe de signaler l'Actualité terminologique, publication mensuelle qui fait le point sur diverses questions touchant la terminologie, les langues de spécialité, la linguistique, la documentation et les disciplines connexes.

Les services aux traducteurs et aux fonctionnaires se sont concrétisés par l'exécution de 60 000 recherches terminologiques ponctuelles et par la réalisation de travaux de recherches terminologiques dans une trentaine de domaines d'activité. L'alimentation de la Banque de terminologie a permis de faire passer le nombre de fiches en banque de 767 000 à 835 000, soit une augmentation de 68 000 fiches. Cela n'inclut évidemment pas les modifications ni les annulations qui ont également contribué à améliorer le fonds terminologique.

Le Bureau a également multiplié les initiatives de collaboration avec les organismes extérieurs en entreprenant un projet de recherche et de publication avec le Conseil national de recherches médicales du Canada et un autre avec le Centre international des grands projets (Montréal), afin d'uniformiser la terminologie dans le domaine de la sémiologie et du génie génétique, dans le premier cas, et de normaliser la terminologie multidisciplinaire utilisée par les grandes firmes d'ingénieurs et d'architectes, dans le second cas. Le rôle du Bureau en rapport avec ces deux projets en est un de conseiller et de personne-ressource pour les organismes concernés. Le Bureau a également continué d'offrir de l'aide technique et professionnelle au comité chargé du programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles, programme qui comprend entre autres, l'établissement d'une version française normalisée de la terminologie de la Common Law.

---

---

Sur le plan international, le Bureau a manifesté sa participation à l'un des comités techniques les plus importants de l'Organisation internationale de normalisation, le CT 97, en acceptant la présidence du sous-comité 1, dont le mandat consiste à normaliser le vocabulaire de l'informatique. Le Bureau a également poursuivi la mise en oeuvre du programme de coopération entre le Canada et la France, en signant en décembre 1985, une entente avec le Commissariat général de la langue française, à Paris. Celle-ci prévoit un apport considérable du Bureau à la mise sur pied d'un Groupement d'intérêt public pour la terminologie et la traduction, communément appelé le Centre Jacques Amyot.

Par ailleurs, le Bureau, qui fournit tant à son personnel qu'aux traducteurs, réviseurs et rédacteurs de l'extérieur des conseils linguistiques en français et en anglais, a publié un certain nombre de documents didactiques dont la diffusion dépasse largement le cadre de l'organisme. Signalons, en particulier, les fiches Repères - T/R (qui, à raison d'une vingtaine par année, traitent de difficultés courantes, grammaticales et linguistiques), le Vade-Mecum linguistique et The Canadian Style : A Guide to Writing and Editing, ouvrage qui a été très bien accueilli par la presse et dont on prévoit la vente de 12 000 exemplaires avant la fin de l'année 1986. De plus, le service des renseignements linguistiques a répondu à plus de 13 000 demandes au cours de l'année.

La Direction de la liaison a coordonné les relations extérieures du Bureau des traductions tant au niveau national qu'international. Entre autres, cette direction a coordonné, en collaboration avec la Direction des communications, la participation du Gouvernement canadien à Expolangues 1986, Salon des langues et de la communication internationale, qui se tient annuellement au Grand Palais des Champs-Élysées, à Paris. Environ 40 000 visiteurs y ont été accueillis et le Canada était l'un des 200 exposants représentant une quarantaine de pays.

Un échange de traducteurs a pris place entre le Bureau des traductions et le Bundessprachenamt, le Bureau fédéral des langues de la République fédérale d'Allemagne. Le Bureau a participé aux conférences annuelles de terminologie de l'OTAN. Il a également été représenté à plusieurs congrès dont ceux de l'American Translators Association (ATA), de l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario (ATIO), de l'Association canadienne de linguistique appliquée (ACLA), et de l'Association for Information Management (ASLIB), pour n'en nommer que quelques-uns. La direction de la liaison a organisé plusieurs visites de l'étranger, notamment celle du Commissaire général de la langue française, monsieur Philippe de Saint-Robert, qui est venu rencontrer les communautés francophones du Canada, de Moncton à Vancouver, à la fin d'octobre 1985.

En janvier 1986 s'est tenu à Paris le premier Sommet international de la francophonie. Ce Sommet regroupait les chefs d'États d'une quarantaine de pays dont le Canada. Le Bureau des traductions y a exposé sa Banque de terminologie au profit des participants et de la presse mondiale.

---



→ Lahr  
(Allemagne de l'Ouest)

Services de traduction en région

---

*AIDE À L'ÉDUCATION*

---

*1985-1986*

# **RAPPORT ANNUEL**

---

## LAIDE À L'ÉDUCATION

L'article 93 de la Loi constitutionnelle de 1867 confère aux provinces le pouvoir législatif relativement à l'éducation. Toutefois, le gouvernement du Canada joue un rôle important dans le domaine de l'aide à l'enseignement postsecondaire, grâce notamment à des transferts fiscaux aux provinces et territoires. Le Secrétaire d'État du Canada est chargé de coordonner les politiques et les programmes du domaine de l'aide à l'éducation, de prendre l'initiative des consultations fédérales-provinciales et d'administrer certains programmes importants.

Au Secrétariat d'État, c'est au Secteur de l'aide à l'éducation qu'incombent ces responsabilités. Ce secteur assure l'élaboration de la politique, l'établissement de données statistiques ainsi que l'analyse financière en matière d'enseignement postsecondaire. Le secteur assume maintenant une responsabilité supplémentaire : celle de l'établissement, à l'intention du Parlement, d'un rapport annuel sur l'aide fédérale et provinciale à l'enseignement postsecondaire au Canada.

Le secteur de l'aide à l'éducation sert de plaque tournante aux consultations menées auprès du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). Il établit de plus des relations avec des établissements d'enseignement postsecondaire et des organisations non gouvernementales intéressées. Il fournit des avis au ministère des Affaires extérieures sur les questions internationales relatives à l'éducation et assure au gouvernement fédéral une représentation adéquate aux forums et aux autres activités internationales axées sur l'éducation.

Le programme le plus important du secteur est le Programme de financement de l'enseignement postsecondaire, par l'intermédiaire duquel le Secrétariat d'État verse des appuis en espèces aux provinces, en vertu d'accords sur le Financement des programmes établis. Le Programme canadien de prêts aux étudiants ainsi que les programmes des langues officielles dans l'enseignement, des études canadiennes et des centres de spécialisation sont eux aussi administrés par le secteur de l'aide à l'éducation.

### **Rapport au Parlement sur l'aide fédérale et provinciale à l'enseignement postsecondaire au Canada**

L'un des faits saillants dans le domaine de l'aide à l'éducation a été le dépôt, le 5 février 1986, du premier rapport annuel au Parlement sur l'Aide fédérale et provinciale à l'enseignement postsecondaire au Canada, pour l'année financière 1984-1985. Ce rapport a été préparé en vertu des dispositions d'une modification apportée en juin 1984 à la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.

---

---

Comme le prévoient les nouvelles dispositions de la Loi, le rapport fournit des renseignements détaillés sur les transferts fiscaux et les fonds versés en espèces aux provinces et aux territoires à l'appui de l'enseignement postsecondaire, de même que sur les dépenses fédérales directes et les dépenses des provinces dans le domaine. Le rapport traite également du lien entre l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire et les objectifs du Canada en matière d'éducation et d'économie. Il décrit enfin les consultations menées par le secrétaire d'État auprès du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada).

### **Consultations et élaboration de la politique**

En 1985-1986, le secrétaire d'État a rencontré les membres du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) à deux reprises. Le 24 mai 1985, l'honorable Walter McLean discutait d'un rapport déposé peu avant sur l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire et à la recherche, rapport préparé par M. A.W. Johnson, consultant indépendant auprès du Secrétariat d'État. Une deuxième consultation a eu lieu le 17 septembre 1985, au cours de laquelle le nouveau secrétaire d'État, l'honorable Benoît Bouchard, a rencontré les membres du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et discuter avec eux de questions d'intérêt commun.

En ce qui concerne la recherche et l'analyse nécessaires à l'élaboration des politiques, le Ministère a poursuivi, en collaboration avec Statistique Canada, le programme de cueillette et d'analyse des données. Ce programme, qui en est à sa troisième année, a pour objet de fournir une information analytique plus complète sur l'enseignement postsecondaire et la formation professionnelle au Canada. Trois grandes enquêtes nationales avaient été menées en 1984 : sur l'éducation des adultes, sur les étudiants du niveau postsecondaire et sur les promotions récentes. Après la publication en 1985 du rapport sur l'éducation des adultes, on a entrepris en 1985-1986, l'analyse des données des deux autres enquêtes dont les principales conclusions seront aussi publiées. De plus, une recension des recherches sur l'accès à l'enseignement postsecondaire au Canada a été publiée, et des études détaillées sur des questions clés telles que l'endettement des étudiants et le début des carrières des diplômés ont été effectuées.

### **Programme de financement de l'enseignement postsecondaire**

En vertu de la Partie VI de la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la responsabilité des versements en espèces aux administrations provinciales et territoriales pour l'enseignement postsecondaire incombe au Secrétariat d'État.

Outre ces versements, les provinces et territoires bénéficient de transferts de points d'impôt. Au total, les transferts sont calculés de telle manière que chaque province et territoire obtient un montant égal par habitant.

En 1985-1986, les crédits attribués aux provinces pour l'enseignement postsecondaire ont augmenté de 7,3 p.100; le transfert total s'est élevé à 4,5 milliards de dollars, comme l'indique le tableau qui suit.

Crédits attribués aux provinces aux cours de l'exercice 1985-1986 en vertu du Programme de financement de l'enseignement postsecondaire

Deuxième rajustement au calcul des avances, 8 janvier 1986  
(en milliers de dollars)

<u>Province ou Territoire</u>	<u>Transferts en espèces</u>	<u>Points d'impôt</u>	<u>Total</u>
Terre-Neuve	60 626	42 939	103 565
Île-du-Prince-Édouard	13 276	9 403	22 679
Nouvelle-Écosse	91 995	65 155	157 150
Nouveau-Brunswick	75 125	53 207	128 332
Québec	461 342	712 899	1,174 241
Ontario	855 834	761 913	1,617 747
Manitoba	111 726	79 130	190 856
Saskatchewan	119 266	62 651	181 917
Alberta	197 774	221 339	419 113
Colombie-Britannique	294 997	221 132	516 129
Yukon	2 003	2 065	4 068
Territoires du Nord-Ouest	4 325	4 757	9 082
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
TOTAL	2 288 289*	2 236 590	4 524 879

\* Le 31 mars 1986, les transferts en espèces s'élevaient en fait à 2 277 795 375 \$; l'écart est attribuable aux rajustements effectués pour les années antérieures.

On trouvera tous les détails concernant le financement de l'enseignement postsecondaire dans le rapport sur l'Aide fédérale et provinciale à l'enseignement postsecondaire au Canada.

---

### **Fonds spécial pour les centres de spécialisation**

En avril 1984, le secrétaire d'État du Canada a constitué un fonds spécial de 25 millions de dollars pour appuyer les centres de spécialisation dans les universités canadiennes. Il s'agissait d'aider celles-ci à établir de nouveaux foyers de recherche et de perfectionnement ou à raffermir ceux qui existaient déjà, surtout dans les domaines touchant les préoccupations et les responsabilités du gouvernement du Canada. Au total, 73 institutions ont présenté 200 projets, dont 44 ont été retenus. La contribution moyenne pour ces projets a été d'environ 600 000 \$.

Les sommes prélevées sur ce fonds pour aider les universités viennent s'ajouter à celles qu'elles reçoivent des conseils de recherches et des autres ministères fédéraux. Comme il s'agit, pour plusieurs projets, d'un financement de contrepartie, les universités ont aussi reçu environ sept millions de dollars d'autres sources, et notamment du secteur privé et des gouvernements provinciaux. Sur les 25 millions de dollars prévus, 18 572 267 \$ avaient été attribués à la fin de l'année 1985-1986, le solde devant être versé au cours de la prochaine année aux projets déjà retenus.

### **Activités internationales**

À l'échelle internationale, le Programme d'aide à l'éducation a pour mandat de veiller, en collaboration avec le ministère des Affaires extérieures, à ce que les intérêts du gouvernement du Canada dans le domaine de l'éducation soient bien représentés. Il a pour objectifs : de formuler la politique canadienne concernant les activités internationales et de coordonner les vues des ministères et organismes fédéraux en ce qui a trait au suivi à donner, sur le plan de l'enseignement et de la recherche dans le cadre de la compétence fédérale, aux engagements internationaux en matière d'éducation; de passer en revue les ententes internationales dans ce domaine pour s'assurer qu'elles favorisent les intérêts du pays et du secteur de l'enseignement et reconnaissent la nature particulière du fédéralisme canadien.

#### **\* La collaboration avec les organismes internationaux**

Le Ministère s'est fait représenter à certaines réunions de l'Organisation de coopération et développement économiques (OCDE), à l'assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), et à celle du Conseil de l'Europe.

---

Le ministère a participé à la rédaction de rapports canadiens présentés par l'entremise du ministère des Affaires extérieures aux organismes de coopération internationale. Il a aussi été appelé à collaborer, selon les cas, avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), avec des associations nationales du secteur de l'enseignement ou avec des établissements d'enseignement supérieur.

\* Les consultations bilatérales entre le Canada et d'autres pays

En collaboration avec le ministère des Affaires extérieures, le Ministère a continué de favoriser la coopération dans le domaine des études supérieures entre le Canada et ses principaux partenaires culturels et économiques.

Tout en encourageant la coopération entre le Canada et un certain nombre de pays dans le cadre des actuelles ententes culturelles, le Ministère a soutenu des initiatives visant à intensifier la collaboration en ce qui a trait à l'enseignement supérieur. Par exemple, cette coopération s'est intensifiée entre le Canada et l'Algérie grâce à la collaboration de l'Association des universités et collèges du Canada, de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec ainsi que de plusieurs universités canadiennes qui reçoivent une aide financière de la part du Ministère.

\* L'accueil des délégations étrangères en visite officielle au Canada

Le Ministère a aidé le ministère des Affaires extérieures à accueillir des délégués étrangers en visite officielle au Canada et à organiser, à leur intention, des séances d'information sur le rôle du gouvernement du Canada dans les domaines de l'enseignement, de la formation et de la recherche universitaire.

\* Les relations fédérales-provinciales

Le Ministère a oeuvré de concert avec les autorités provinciales et territoriales et avec le CMEC sur la scène internationale de l'enseignement. Les délégations canadiennes qui ont assisté aux réunions de certaines organisations internationales comportaient des représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. Le Ministère, le CMEC et les autorités territoriales ont mis leurs efforts en commun pour préparer des rapports et des documents qui constituaient l'apport du Canada à l'action éducative de certains organismes internationaux.

---

## L'aide aux étudiants

Créé en 1964, aux termes de la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants, le Programme canadien de prêts aux étudiants facilite l'accès aux études supérieures et accorde aux étudiants une plus grande latitude dans le choix d'un établissement d'enseignement au Canada, peu importe où il se trouve. Il permet d'offrir des prêts aux étudiants qui, après vérification, n'auraient pas autrement les moyens de poursuivre des études postsecondaires. Par suite des modifications apportées à la loi en 1983, les étudiants à temps partiel peuvent aussi maintenant obtenir des prêts, les emprunteurs frappés d'une infirmité permanente peuvent obtenir remise de leur dette et les emprunteurs malades ou en chômage peuvent obtenir un sursis sans intérêt qui peut aller jusqu'à 18 mois. Pour l'année de prêt allant du 1<sup>er</sup> août 1985 au 31 juillet 1986, le gouvernement du Canada a garanti des prêts d'une valeur globale de quelque 647 millions de dollars à 233,569 étudiants à temps plein (environ 46 p. 100 de la population étudiante à plein temps des établissements d'enseignement postsecondaire, excluant le Québec) et à environ 1 100 étudiants à temps partiel. Le coût du programme a été de 285,5 millions pour l'année financière 1985-1986. En vertu de la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants, le gouvernement du Canada verse des paiements de remplacement au Québec, qui administre son propre programme d'aide aux étudiants. Les autres provinces et les territoires offrent pour leur part des programmes complémentaires.

L'examen des demandes présentées en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants relève des administrations provinciales et territoriales et se fait en fonction de critères approuvés par les deux paliers de gouvernement. Des fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux se rencontrent régulièrement pour étudier les problèmes qui surgissent et faire en sorte que toutes les demandes soient traitées le plus équitablement possible.

Le gouvernement du Canada garantit les emprunts que les étudiants négocient auprès de banques ou d'autres établissements financiers agréés par le Secrétariat d'État et prend en charge l'intérêt sur les prêts accordés aux étudiants à temps plein pendant la durée des études et les six mois qui suivent la fin de celles-ci; par contre, il ne paie pas l'intérêt sur les prêts consentis à des étudiants à temps partiel. Les étudiants s'entendent avec les établissements prêteurs sur les modalités de remboursement.

---

*CITOYENNETÉ ET CULTURE 1985-1986*

---

# **RAPPORT ANNUEL**

---

## CITOYENNETÉ ET CULTURE

Le Secteur de la citoyenneté et de la culture regroupe des activités qui permettent aux particuliers et aux associations de participer à la vie de la société et de tirer pleinement parti des avantages qu'offre la citoyenneté canadienne. Il comprend les Services de la coordination et politiques, l'Enregistrement de la citoyenneté et la promotion du civisme, le Développement de la citoyenneté, le Multiculturalisme, la Culture canadienne et les Droits de la personne.

### **Coordination et politiques**

La **Direction générale de la coordination des politiques, de l'analyse et des systèmes de gestion** offre des services d'administration et de coordination au sous-secrétaire d'État adjoint à la Citoyenneté et assure le suivi des activités du secteur de la citoyenneté et de la culture.

La **Direction des politiques et de la planification** conseille le secteur de la citoyenneté et de la culture sur les grandes orientations à adopter; elle aide les diverses sections à suivre les orientations établies et assure la liaison avec les autres secteurs du Ministère. Elle assure aussi la liaison avec les organismes centraux et les autres ministères et organismes pour faciliter la prise des décisions se rapportant aux orientations et aux dépenses du secteur.

La Direction assure la liaison, la coordination et le soutien administratif pour l'élaboration de mémoires, d'études et de présentations au Conseil du Trésor concernant les programmes du secteur, dont ceux de l'Action volontaire, la Condition des personnes handicapées, la Promotion de la femme, les Droits de la personne, les Citoyens autochtones et les Jeunes.

La **Direction de l'analyse des tendances sociales** poursuit, au nom du sous-secrétaire d'État adjoint à la Citoyenneté, trois grands objectifs :

- \* réunir de l'information sur certaines grandes tendances sociales au Canada;
- \* mener des recherches pour favoriser l'élaboration des politiques ou ébaucher, de concert avec les directions des programmes, des projets communs de recherche;
- \* collaborer avec divers organismes nationaux ou internationaux de recherche en sciences sociales ou de recherche statistique (tel Statistique Canada);

---

Voici les principaux rapports publiés au cours de l'exercice 1985-1986 :

- \* Quelques dimensions de l'insertion sociale de la jeunesse canadienne
- \* Les jeunes et l'éducation : une étude des 15-24 ans dans les systèmes d'éducation au Canada
- \* La santé des jeunes au Canada. Bilan, tendances et aspects psychosociaux
- \* Les femmes autochtones : un aperçu statistique (en collaboration avec le Programme des citoyens autochtones)
- \* Atlas des populations de la région métropolitaine de recensement de Toronto (en collaboration avec Multiculturalisme Canada)

La Direction a également publié, en collaboration avec le Secrétariat à la Jeunesse, les Sommaires des sept documents de recherche sur les jeunes qu'elle a produits : aspects linguistiques, activité économique, criminalité, santé, éducation, insertion sociale et famille.

Le **Secrétariat des subventions et contributions** veille à la gestion des systèmes et des méthodes d'attribution des subventions et contributions du Ministère.

Au cours de l'exercice de 1985-1986, outre le traitement des demandes de subvention ou de contribution, le secrétariat a mené les principaux projets suivants :

- . réorganisation du service;
- . suivi de la vérification de la première phase de la mise en place d'un système informatisé d'information de gestion;
- . amélioration de la base de donnée pour obtenir des rapports typologiques et des graphismes;
- . élaboration de nouveaux formulaires de financement.

Le secrétariat a aussi apporté des modifications au processus d'examen et d'approbation afin d'améliorer le service du public.

La **Direction des systèmes de gestion** remplit deux grandes fonctions :

- \* Mettre en application des méthodes d'examen et d'approbation des fonds versés par le Ministère à titre de subventions ou de contribution;
- \* Fournir de l'information de gestion en établissant et en maintenant des systèmes de gestion.

---

Au cours de l'exercice 1984-1985, la Direction a terminé la première phase - celle de l'établissement et de la mise en oeuvre - d'un système informatisé d'information de gestion. Grâce à ce système, la Direction peut fournir des rapports réguliers et des rapports spéciaux aux ministres et aux cadres supérieurs du Ministère.

Les méthodes d'examen et d'approbation ont été grandement modifiées, ce qui permet au Ministère d'offrir un meilleur service au public.

### **Enregistrement de la citoyenneté et promotion du civisme**

L'acquisition de la citoyenneté constitue pour les immigrants un pas important vers l'intégration à la société canadienne et suppose de leur part une participation dynamique.

La Direction de l'enregistrement de la citoyenneté et de la promotion du civisme est chargée de l'application de la Loi de 1977 sur la citoyenneté. Dans le cadre de ses fonctions, elle accueille et renseigne les futurs citoyens et les prépare à la naturalisation en leur facilitant l'acquisition de connaissances de base sur le Canada et l'apprentissage de l'une des deux langues officielles.

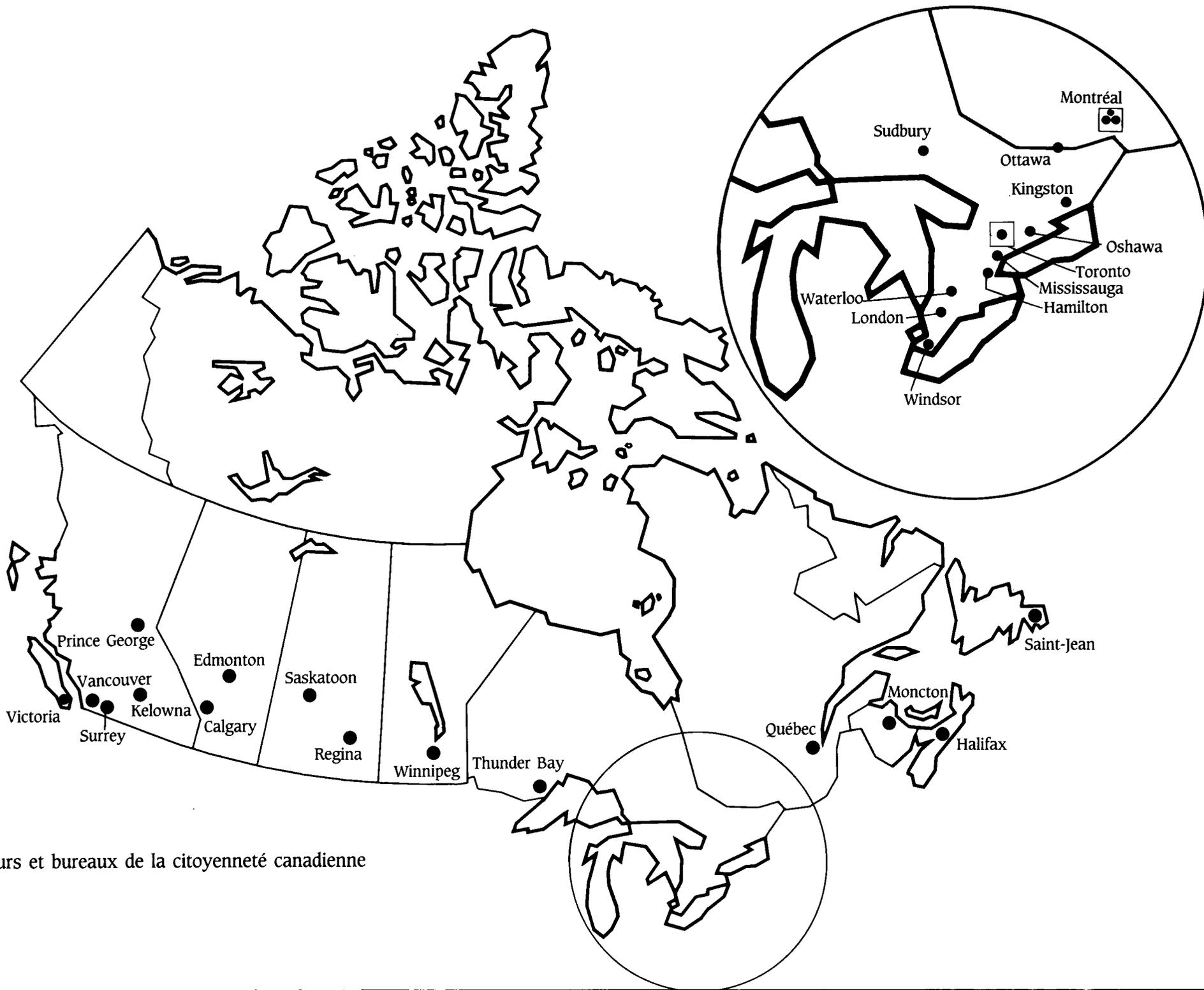
Au cours de l'année, les juges des 28 cours de la citoyenneté réparties dans tout le pays ont accueilli 123 100 nouveaux citoyens, comparativement à 114 561 en 1984-1985. En outre, 45 827 Canadiens se sont procurés un certificat attestant leur citoyenneté; l'année précédente, 40 533 certificats avaient été délivrés.

Le Ministère favorise les cours d'instruction civique et les cours de langue destinés aux immigrants au Canada, en vertu des accords fédéraux-provinciaux relatifs aux cours de langue et d'instruction civique et aux manuels de langues. Le Ministère rembourse aux provinces la moitié de la rémunération des enseignants et une partie, sinon la totalité, du coût des manuels requis. En 1985-1986, les sommes ainsi engagées se sont chiffrées à 8,9 millions de dollars.

Pendant l'année 1985-1986, le Ministère a amorcé un examen des accords, visant la possibilité de les renégocier avec les provinces. On compte parmi les sujets à l'étude : les objectifs du programme, les contrôles financiers et les mesures de comptabilité, la définition de la clientèle et de ses besoins, les mécanismes appropriés pour mettre en oeuvre le programme, l'évaluation et les coûts admissibles. Cet examen devra se terminer en 1986.

Un groupe de travail a été chargé de mettre au point un plan pour la promotion et l'enseignement du civisme. Il a notamment passé en revue les activités des différents ministères provinciaux de la culture, de la citoyenneté et de l'éducation pour dresser l'inventaire de leurs activités en matière de citoyenneté et de civisme.

---



Cours et bureaux de la citoyenneté canadienne

---

Comme par les années passées, la Direction a publié divers documents et collaboré à la mise au point de programmes destinés à favoriser, chez les immigrants adultes, l'acquisition de connaissances de base sur le Canada et l'apprentissage de l'une des langues officielles. Certaines de ces publications, et d'autres documents également, servent aussi à sensibiliser davantage les Canadiens aux droits et devoirs du citoyen canadien.

### **Développement de la citoyenneté**

La Direction du développement de la citoyenneté permet aux Canadiens de participer de façon égale et équitable à toutes les sphères d'activité de la société canadienne. Une attention particulière est accordée, sous forme d'aide financière ou autre, aux jeunes, aux femmes, aux autochtones et aux personnes handicapées et aux organismes volontaires.

Par son aide, technique et financière, la **Direction de l'action volontaire** appuie, tant sur le plan national qu'à l'échelle régionale et locale, l'activité de diverses organisations bénévoles, de même que le bénévolat en général. (Les associations bénévoles sont des associations communautaires à but non lucratif qui s'intéressent aux affaires publiques.)

En 1985-1986, les dépenses se sont élevées à 1,2 million de dollars qui furent répartis entre les organisations nationales (80 %) et les groupements régionaux (20 %). À l'échelle nationale, la majeure partie des fonds a servi à financer le fonctionnement des organisations. Au niveau régional, les fonds ont été consacrés au financement de réunions, de conférences et d'autres activités axées sur la participation. Depuis 1977, des crédits supplémentaires sont consacrés au programme de Consultations sur l'avenir du Canada. En 1985-1986, les dépenses se sont élevées à 458 000 \$.

Pour offrir une bonne source de renseignements aux organisations bénévoles, la publication du Ministère, Sources d'aide du gouvernement du Canada aux organisations de citoyens, a été largement diffusée. De plus, le personnel de la direction a répondu quotidiennement, par écrit ou au téléphone, à de nombreuses demandes de renseignements sur les possibilités d'aide financière de la part du gouvernement fédéral.

Le **Secrétariat de la condition des personnes handicapées** coordonne les activités des différents ministères et niveaux d'administration. Il est chargé également de coordonner la mise en application des recommandations contenues dans les rapports Obstacles, Suite au rapport et Rapport d'activité, publiés par le Comité spécial concernant les invalides et les handicapés.

À la suite de l'annonce qui en avait été faite le 10 décembre 1985, le Ministère a mis sur pied le Programme de participation des personnes handicapées (PPPH) qui permet au Secrétariat de fournir une aide technique et financière aux groupes de handicapés sans but lucratif pour des activités destinées à encourager la pleine participation des handicapés à la vie de la société.

---

---

Outre la mise en oeuvre du PPPH, le Secrétariat est chargé de préparer les rapports du Canada dans le cadre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées ainsi que sa participation à d'autres activités auxquelles sont associés les divers niveaux d'administration, les organismes bénévoles et les entreprises privées et qui s'inscrivent dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées (1983-1992), le secrétaire d'État étant ministre responsable de la condition des personnes handicapées.

Les programmes économiques et sociaux des divers ministères fédéraux traitant de questions telles que l'emploi, la formation, l'aide sociale et la justice affectent la jeunesse tout comme la population en général.

Le **Secrétariat de la jeunesse** fut établi en 1984 pour servir de point de convergence au gouvernement fédéral pour toutes les questions intéressant la jeunesse. Ses principales attributions étaient de recueillir et de dispenser de l'information, d'entreprendre des études, de rédiger des rapports, d'établir des liens avec les organisations et institutions intéressées des secteurs public, privé et bénévole, et de suggérer des orientations et des programmes concernant les jeunes. Le Secrétariat assurait un soutien au ministre d'État à la Jeunesse qui représentait les jeunes au sein du Cabinet et qui était l'interprète du gouvernement sur les questions concernant la jeunesse.

Le 26 mars 1986, le Premier ministre a demandé au ministre d'État à la Jeunesse d'aider le ministre de l'Emploi et de l'Immigration à exécuter un important volet de son mandat, celui de l'emploi chez les jeunes. Le Secrétariat a par la suite cessé ses activités. Entre-temps, certaines de ces fonctions ont été reprises par Emploi et Immigration.

**L'Année internationale de la jeunesse** aura mis à contribution, au Canada, de très nombreux et très divers groupes de jeunes, ainsi que d'autres organisations communautaires, sans oublier les entreprises, les syndicats et les gouvernements fédéral et provinciaux.

Le programme fédéral mis au point pour célébrer l'Année internationale poursuivait deux objectifs :

- . encourager les jeunes à s'engager dans les institutions sociales, culturelles, politiques et économiques du Canada;
- . sensibiliser la population aux préoccupations des jeunes, à leurs aspirations et à leur contribution à la société canadienne.

À la poursuite de ces objectifs dans le cadre des trois grands thèmes de l'Année internationale - participation, développement et paix -, un vaste échantillon de jeunes apprirent ce qu'était l'Année internationale et furent incités à y participer selon leurs propres intérêts et leurs propres aspirations.

---

Le **programme de subventions**, auquel avaient été affectés des crédits s'élevant à 9,9 millions de dollars, pour 1984-1985 et 1985-1986, contribua à financer environ un millier de projets de caractère local, régional, national ou international.

Le **Centre d'information** a produit et distribué de l'information sur les activités de l'Année internationale; il a pu ainsi y sensibiliser davantage les gens et les encourager à y participer plus nombreux. L'accent fut mis sur la production d'une documentation de base pour encourager et appuyer les activités organisées par les jeunes et les organisations de jeunesse.

Le **Comité consultatif** de l'Année internationale a servi de vase communicant entre les jeunes et le gouvernement et a permis aux jeunes de participer davantage aux décisions du gouvernement.

**Cinq forums régionaux** furent organisés sous l'égide du comité consultatif et ont donné aux jeunes l'occasion de dialoguer et d'établir leurs propres stratégies pour répondre à leurs aspirations.

**Les initiatives des ministères fédéraux** au cours de l'Année internationale de la jeunesse sont venues appuyer les efforts déployés par les jeunes et ont touché à toute la gamme des intérêts et des aspirations de la jeunesse. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord a versé des fonds pour la mise sur pied de services communautaires organisés par les jeunes autochtones sur les réserves et dans le Nord; le ministère de la Santé et du Bien-être a financé des groupes d'entraide à l'intention des jeunes chômeurs et a embauché de jeunes autochtones pour s'occuper de la promotion de la santé dans les réserves; l'administration des Territoires du Nord-Ouest a fait participer, à un forum de la jeunesse, des jeunes, autochtones et autres, provenant de toutes les collectivités des Territoires du Nord-Ouest; le ministère de la Consommation et des Corporations a financé des séances d'information ayant pour but d'aider les jeunes qui éprouvaient des difficultés en ce qui a trait à la consommation; le ministère de la Justice a organisé un forum national sur les jeunes face à la loi.

Même si les besoins des jeunes n'étaient pas tous nécessairement satisfaits à la fin de l'Année internationale, ni leurs problèmes nécessairement tous résolus, on peut dire, malgré tout, qu'un grand nombre de jeunes Canadiens

- . ont appris à mieux articuler leurs besoins et leurs aspirations et à s'organiser pour les réaliser,
- . ont une image plus positive d'eux-mêmes,
- . sont mieux motivés pour participer au développement de leur collectivité et de la société.

---

La **Direction Participation-Jeunesse** a pour objectif d'inciter les jeunes à participer davantage à la vie de la société canadienne. En 1985-1986, elle l'a fait par le truchement de trois programmes : **Hospitalité-Canada**, **Katimavik** et le **Programme du Commonwealth pour la jeunesse**.

**Hospitalité-Canada** permet à des jeunes Canadiens âgés de 14 à 22 ans, ou à ceux qui fréquentent à plein temps un établissement d'enseignement postsecondaire, de mieux se familiariser avec une autre région du Canada et, grâce à des voyages-échanges réciproques, de mieux se connaître et mieux se comprendre. Il existe deux modes de financement : les subventions, dans le cas des voyages-échanges organisés directement par le Secrétariat d'État, et les contributions, dans le cas de ceux qui sont organisés par des organisations non gouvernementales. En 1985-1986, le Secrétariat d'État a versé 6,5 millions de dollars en subventions et 3,5 millions en contributions. Au total, 20 000 jeunes Canadiens ont bénéficié de ces voyages-échanges au cours de l'année.

**Katimavik** était administré par OPCAN, société sans but lucratif financée par le Secrétariat d'État. Les participants étaient répartis en groupes de 12 et faisaient bénévolement des travaux pour les localités qui les accueillait; certains s'occupaient d'entretenir des bâtiments ou des terrains, d'autres faisaient de la construction, d'autres encore oeuvraient auprès des handicapés ou des personnes âgées. Le programme avait aussi un aspect éducatif : les participants avaient, par exemple, l'occasion d'apprendre l'autre langue officielle et de mieux se sensibiliser à la préservation de l'environnement. En 1985-1986, des crédits de 19,7 millions ont été affectés au programme; 132 projets ont été réalisés et 1 600 jeunes y ont participé. Le gouvernement fédéral a abandonné ce programme.

Le **Programme du Commonwealth pour la jeunesse** a pour but de permettre à la jeunesse de mieux se comprendre sur le plan international, notamment en offrant aux jeunes travailleurs des cours de formation à quatre endroits stratégiques du Commonwealth. Le gouvernement canadien contribue, par l'entremise du ministère des Affaires extérieures, pour environ 30 p.100 au budget du programme. En 1985-1986, le Canada a accueilli la Conférence Commonwealth pour la jeunesse, organisée par le programme du Commonwealth pour la jeunesse. Le congrès a regroupé 80 délégués de 52 pays.

Le **Programme de promotion de la femme** du Secrétariat d'État est, au gouvernement fédéral, le principal programme d'aide aux associations bénévoles vouées à l'amélioration de la condition féminine. Il comprend des services de consultation, d'information et d'aide financière et a pour objectif d'encourager la pleine participation des femmes à la vie de la société canadienne en leur permettant de mieux s'intégrer à tous les aspects de la vie de leur milieu et en pressant les grandes institutions de prendre des mesures concrètes pour améliorer leur condition.

---

---

Le Programme de promotion de la femme permet d'offrir une aide financière ou autre ainsi que des conseils aux associations de femmes et autres associations bénévoles qui cherchent à améliorer la condition des Canadiennes. En 1985-1986, une somme de 10 769 000 \$ a permis de financer plus de 675 projets à l'échelle nationale et régionale.

Les activités financées servent à améliorer les compétences en matière d'organisation, favorisent l'échange d'information et assurent la défense des intérêts des femmes. De concert avec des établissements d'enseignement et autres institutions, le programme de Promotion de la femme favorise la promotion des intérêts des femmes et de l'égalité de leur représentation au niveau décisionnel.

Tout en accordant surtout son attention à l'avènement de l'autonomie financière des femmes et à l'élimination de la violence qui leur est faite, le Programme touche aux secteurs de l'éducation et de la formation, de la culture, de la santé et du droit. Les principaux groupes cibles sont les femmes handicapées, les immigrées et les membres des minorités identifiables ainsi que les femmes des milieux isolés.

L'année 1985 a été particulièrement importante pour les femmes. En effet, les dispositions sur les droits à l'égalité de la Charte canadienne des droits et libertés sont entrées en vigueur au cours de l'année. Le gouvernement a accordé une aide aux associations de femmes qui s'intéressent aux questions juridiques, notamment au Fonds d'action et d'éducation juridique pour les femmes, pour mener à bien des activités portant sur la Charte, notamment dans le domaine de la sensibilisation et de la recherche.

De plus, 1985 a marqué la fin de la Décennie des Nations Unies pour la femme. À cette occasion, ont été tenus une conférence mondiale des Nations Unies et un forum parallèle d'organisations non gouvernementales à Nairobi (Kenya). Le programme a assuré la coordination de la participation canadienne au forum.

Une large partie des ressources du programme est consacrée aux groupements de femmes, mais le Ministère assume aussi la responsabilité de l'administration d'une caisse spéciale de dotation pour l'établissement de cinq chaires d'études féminines dans des établissements d'enseignement postsecondaire du Canada, sur une période de cinq années, de 1983 à 1988. En 1985-1986, l'Université Laval a créé la cinquième et dernière de ces chaires prévue pour 1987-1988.

---

La **Direction des citoyens autochtones** assure la coordination et l'administration de programmes destinés aux associations d'Indiens inscrits, d'Indiens non inscrits, de Métis et d'Inuit. En avril 1983, le **Programme des centres d'accueil autochtones** (l'ancien Programme des migrants autochtones) a été approuvé pour une période de cinq ans. Mis sur pied en collaboration avec les centres d'accueil, le programme contribue financièrement au fonctionnement de ceux-ci et vise à améliorer la qualité de vie des autochtones des milieux urbains. Les centres d'accueil sont des organisations autonomes qu'administrent des représentants locaux et qui offrent aux autochtones des services socio-culturels pour les aider à s'adapter à la vie urbaine et aux grands secteurs d'activité de la société canadienne tout en conservant leur identité culturelle. Au cours de l'année, le Ministère a versé 16 millions de dollars à 95 centres répartis dans tout le Canada ainsi qu'à l'Association nationale qui regroupe 16 centres d'accueil.

En mai 1983, le **Programme d'aide aux organisations autochtones représentatives** (l'ancien Programme de financement de base des associations autochtones) a été reconduit pour une période de trois ans. Ce programme permet de verser des fonds de fonctionnement aux associations autochtones pour leur permettre de faire valoir les intérêts des groupes qu'elles représentent. En 1985-1986, quatre associations nationales et 55 associations provinciales ou territoriales se sont partagé 14,4 millions de dollars. Elles ont également bénéficié d'un montant supplémentaire de 325 000 \$ qui a servi à la publication de journaux.

Également en mai 1983, le **Programme de financement des affaires constitutionnelles des autochtones** a été approuvé pour une période de trois ans. Ce programme permet de verser à quatre associations nationales et à quatre associations territoriales des fonds pour favoriser les activités de recherche, de consultation et de participation en ce qui a trait à l'évolution de la constitution. En 1985-1986, ces associations ont obtenu 3,9 millions de dollars, dont une partie a été consacrée aux problèmes constitutionnels des femmes autochtones.

Le **Programme d'accès des autochtones du Nord à la radiotélédiffusion** a été établi pour une période de quatre ans en avril 1983. Ce programme est l'un des résultats concrets de la politique de radiodiffusion dans le Nord qu'ont formulée trois ministères fédéraux : celui des Communications, celui des Affaires indiennes et du Nord et le Secrétariat d'État. Il permet aux sociétés de communications autochtones et indépendantes du Nord de produire des émissions régionales de radio et de télévision qui mettent en valeur les langues et les cultures autochtones. Au cours de l'année, 8,6 millions de dollars ont été consacrés à ce programme.

---

Un total de 3,6 millions de dollars a été affecté, en 1985-1986, au **Programme de communications sociales des autochtones** qui permet aux citoyens autochtones de prendre en mains leur propre réseau de communications modernes. Grâce à ce programme, les sociétés concernées peuvent poursuivre leurs activités - radio communautaire, programmation, production et distribution de journaux, promotion des communications - et obtenir une formation journalistique ou technique. Le programme a été prolongé de deux ans et on y a ajouté des fonds d'investissement pour aider à la réparation des locaux et à la modernisation de l'équipement.

Le **Programme des femmes autochtones** permet de verser aux associations concernées des fonds pour leur permettre d'améliorer la condition de la femme autochtone. En 1985-1986, 1,9 million de dollars ont ainsi été consacrés à des fins d'organisation, à des initiatives culturelles et à des activités socio-économiques affectant la communauté autochtone.

En juin 1983, le **Programme du développement social et culturel des autochtones** a été reconduit pour une période de cinq ans et doté d'un élément nouveau qui prévoit la promotion des langues autochtones, dont presque toutes sont menacées d'extinction. En 1985-1986, 1,5 millions de dollars ont été accordés à diverses activités destinées à ranimer et à protéger le patrimoine culturel autochtone.

### **Multiculturalisme**

En 1985-1986, il s'est produit un certain nombre d'événements majeurs qui devaient avoir des effets à court et à long terme sur le développement du multiculturalisme au Canada.

- La première Conférence fédérale-provinciale-territoriale sur le multiculturalisme a eu lieu en mai 1985 à Winnipeg, grâce à l'initiative du ministre d'État au Multiculturalisme.
- On a créé, à la Chambre des communes, un Comité permanent du multiculturalisme qui servira de point de convergence pour les questions touchant le multiculturalisme.
- Un examen complet de la politique du multiculturalisme a été entrepris en vue d'élaborer une nouvelle politique visant à assurer l'égalité des chances à tous les Canadiens sur les plans économique, social, politique et culturel.
- Étant donné l'importance attachée par le gouvernement à l'économie et à l'égalité des chances, le ministre a annoncé la tenue, en avril 1986, d'une importante conférence nationale intitulée Le multiculturalisme, une bonne affaire et portant sur les moyens à prendre pour exploiter pleinement les ressources humaines multiculturelles de notre pays dans l'intérêt de tous les Canadiens.

- 
- . Le 21 mars 1986, le Premier ministre a proclamé la Deuxième décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et invité tous les Canadiens à intensifier leurs efforts en vue d'éliminer le racisme et la discrimination raciale.
  - . Le même jour, le Ministre a déposé à la Chambre des communes le document L'égalité ça presse! Rapport d'activité, qui décrit les mesures que le gouvernement du Canada a prises pour donner suite aux recommandations du rapport L'égalité ça presse! publié par le Comité spécial sur la participation des minorités visibles à la société canadienne, qui était composé de représentants de tous les partis.

Le **Programme du multiculturalisme dans l'enseignement**, qui est une priorité de Multiculturalisme Canada, renforce le multiculturalisme au Canada en fournissant une aide technique et financière à des projets touchant notre système d'enseignement et l'information publique.

En 1985, une aide a été fournie pour l'élaboration de matériel d'enseignement et d'apprentissage axé sur le multiculturalisme, pour la recherche et pour la tenue de conférences. On a aussi aidé des organisations comme le Conseil canadien pour l'enseignement multiculturel et interculturel et le Collectif de recherches interculturelles.

Le Ministère a continué à appuyer les projets visant à sensibiliser les professionnels au fait multiculturel (ateliers, programmes d'échange pour les commissaires et les administrateurs d'école). Des échanges entre l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario ont été organisés.

En outre, le programme a renforcé ses contacts avec d'autres programmes de financement fédéraux dans les domaines de la citoyenneté et de l'éducation, pour assurer la prise en compte du caractère multiculturel de la société canadienne. Des contacts ont été entretenus au niveau international. Multiculturalisme Canada a été représenté à un séminaire parrainé par l'OCDE et intitulé "L'éducation dans les sociétés multiculturelles", qui a eu lieu à Ljubljana, en Yougoslavie, en octobre 1985.

L'amélioration des relations interraciales est une priorité du secteur du Multiculturalisme. Par conséquent, la **Direction des relations interraciales** a continué de fournir, en ce domaine, de l'aide technique et financière à divers organismes.

Au cours de la dernière année, la Direction des relations interraciales a continué à examiner les questions touchant les minorités visibles, soulevées dans les rapports L'égalité ça presse!, Abella et Égalité pour tous.

---

La Direction a notamment entretenu des relations avec l'Association canadienne des chefs de police (ACCP) pour aider à l'amélioration des rapports entre la police et les minorités. Parmi les principaux progrès accomplis l'an dernier, mentionnons la création d'un comité national de liaison entre la police et les communautés multiculturelles, composé de chefs de police et de représentants des minorités visibles. En outre, Multiculturalisme Canada et l'ACCP ont commandé une étude sur le recrutement de membres de minorités par les services de police, les méthodes de formation interculturelle et les moyens de renforcer la liaison entre les services de police et les minorités du Canada. Un plan d'action concernant la mise à exécution des recommandations de cette étude sera établi en 1986-1987.

La Direction a appuyé le Colloque national sur les relations interraciales organisé par la Fédération canadienne des maires et des municipalités. Multiculturalisme Canada et la Fédération collaborent étroitement en vue de susciter les changements institutionnels nécessaires à l'avancement des minorités culturelles et raciales dans notre société.

En collaboration étroite avec Emploi et Immigration Canada, la Direction a organisé le premier programme national de formation interculturelle pour les agents de l'immigration. Il s'agit d'amener ceux-ci à mieux connaître et comprendre les divers groupes ethnoculturels et raciaux qui composent la société canadienne.

La Direction a continué à travailler avec d'autres ministères et organismes fédéraux à l'examen des questions touchant l'équité en matière d'emploi et la représentation des minorités visibles dans les communications gouvernementales.

Enfin, la Direction des relations interraciales a été chargée de coordonner la participation du Canada au Programme d'action des Nations Unies pour la Deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

### **Les immigrantes**

En 1985-1986, Multiculturalisme Canada a continué à venir en aide aux immigrantes, aux femmes membres de minorités visibles et aux réfugiées, par le biais de projets de développement communautaire et d'initiatives gouvernementales visant l'intégration à long terme de ces groupes.

---

Au niveau communautaire, une aide financière a été accordée au National Follow-Up Committee on Immigrant Women pour lui permettre de continuer à renforcer les réseaux provinciaux, et à organiser, en collaboration avec l'ensemble de la communauté des immigrants, une deuxième conférence nationale sur les immigrantes et les femmes membres de minorités visibles, qui devrait avoir lieu en novembre 1986. Au niveau fédéral, le ministre d'État a parrainé une rencontre entre 47 délégués d'organisations d'immigrants et de membres de minorités visibles et les ministres de la Condition féminine, de Santé et Bien-être social et d'Emploi et Immigration ainsi que le secrétaire d'État. À l'issue de cette réunion, tenue le 3 juin 1985, les ministères en question ont créé un comité interministériel chargé d'examiner les recommandations formulées par les participants. En outre, le Programme de promotion de la femme du Secrétariat d'État et Multiculturalisme Canada aident le National Action Committee on Immigrant and Visible Minority Women et les femmes membres de minorités visibles à faire des démarches auprès des ministres.

Ces initiatives ont favorisé une prise de conscience de la situation socio-économique des immigrantes et des femmes membres de minorités visibles et jeté les fondements d'une structure permettant aux ministères fédéraux dont les activités touchent les femmes de continuer à mener une action concertée.

#### **Activités d'ordre général**

Le **Programme des études ethniques canadiennes** appuie la recherche en sciences humaines, en sciences sociales, en communications et en beaux-arts, qui porte sur des aspects importants du pluralisme culturel. En 1985-1986, il comportait cinq volets : recherche sur les groupes ethniques, accueil de conférenciers, aide à la création de chaires d'études ethniques, bourses de recherche multiculturelle et conférences sur des questions intéressant les ethnies. Parmi les activités menées en 1985-1986, mentionnons la création d'une chaire d'études estoniennes à l'université de Toronto, l'octroi de six bourses, principalement à de jeunes universitaires, et le financement d'environ 25 projets de recherche ou de conférence, à savoir : la 8<sup>e</sup> conférence biennale de la Société canadienne d'études ethniques, tenue en octobre à Montréal; le Symposium international sur le pluralisme culturel, qui donnait suite à une étude de l'UNESCO sur la question. Le rapport de cette étude, intitulé Cultural Pluralism and Cultural Identity: The Experience of Canada, Finland and Yugoslavia, a été publié par l'UNESCO en 1985. Ce document est le fruit de plusieurs années de travaux menés en collaboration par les trois pays sous la direction de Multiculturalisme Canada.

Les fonds du **Programme d'édition et de publication** ont servi au financement de la réalisation de bons ouvrages sur le multiculturalisme canadien. Des subventions ont été accordées pour la recherche, la rédaction, la traduction (à partir de langues ancestrales) ou la publication d'ouvrages éducatifs, littéraires ou historiques portant sur les contributions ou les points de vue de groupes ethnoculturels.

---

---

Les ouvrages publiés en 1985-1986 grâce à cette aide sont Letters to Marcia, A Teacher's Guide to Anti-Racist Education, d'Enid Lee, Another Country, d'Henry Kreisel, choix de textes dans lesquels l'auteur décrit comment il s'est adapté à la vie canadienne, et Spadina, recueil de photographies sur les gens qui ont vécu et travaillé dans le quartier du vêtement de Toronto. Jorge Etcheverry a obtenu une bourse de recherche pour la rédaction en français d'une anthologie sur la littérature chilienne au Canada, intitulée Le Moi en crise : Écrivains chilo-canadiens. Le programme a également servi à financer la présentation, à la Bibliothèque nationale, d'extraits d'ouvrages de 30 auteurs canadiens d'origines culturelles diverses sur le thème du passage de l'adolescence à l'âge adulte, à l'occasion de l'Année internationale de la jeunesse.

**Le Programme d'épanouissement culturel** encourage et appuie l'apprentissage des langues ancestrales (c'est-à-dire les langues autres que l'anglais, le français et les langues autochtones). En 1985-1986, le Ministère a versé 3,5 millions de dollars à 1 500 écoles complémentaires du pays pour aider plus de 120 000 élèves appartenant à 62 groupes linguistiques différents à conserver leur patrimoine linguistique et culturel. Le Ministère a aidé au financement d'un grand nombre de conférences, séminaires et ateliers uniculturels et multiculturels (aux niveaux national et régional) destinés à favoriser le perfectionnement des professeurs de langue ancestrale et l'élaboration de programmes d'études. En outre, il a lancé plusieurs projets visant à promouvoir l'enseignement de la langue ancestrale en tant que ressource économique (par exemple, un vidéo de 20 minutes intitulé Unlocking Canada's Linguistic Resources; une série d'ateliers de trois jours tenus dans 15 villes).

**Le Programme des arts de la scène et des arts plastiques** fait connaître les communautés ethnoculturelles au moyen de films, de vidéos, de pièces de théâtre et de manifestations d'art populaire. Des subventions de démarrage sont versées à des artistes membres de minorités ethniques pour les aider à se faire connaître du public ou à attirer l'attention de celui-ci sur le multiculturalisme. En 1985-1986, deux projets en particulier ont retenu l'attention : la projection de films importants sur le multiculturalisme par l'Institut canadien du film dans des cinémas de répertoire de huit villes canadiennes, et la présentation de la pièce Sun, de Dennis Foon, dans les écoles par le Young Peoples Theatre.

Comme les statistiques révèlent que les minorités ethniques sont mal représentées dans les médias, il a été décidé d'établir un groupe de travail interministériel qui aura pour tâche d'examiner la possibilité de créer un comité consultatif national sur la diversité culturelle dans le domaine de la radio télédiffusion.

---

Le **Programme d'intégration culturelle** appuie les initiatives du secteur bénévole visant à aider les immigrants et les réfugiés à surmonter les obstacles qui les empêchent de participer pleinement à la vie canadienne. Le budget qui y est affecté est réparti en grande partie par les bureaux régionaux et locaux du Ministère. En 1985-1986, ce budget prévoyait le versement d'une certaine somme aux initiatives spéciales visant à donner suite aux recommandations du rapport L'égalité ça presse!

Parmi les autres initiatives appuyées, mentionnons : une partie de la conférence annuelle sur l'enseignement de l'anglais langue seconde visant à évaluer les besoins des nouveaux arrivants en matière de cours de langue; une conférence des organismes au service des immigrants de l'Ouest canadien; la mise sur pied d'un groupe de travail sur les besoins des nouveaux arrivants en matière de santé mentale; la mise au point de matériel de téléenseignement par Television Language Training Inc. Priorité est accordée aux immigrantes et aux femmes membres de minorités visibles dans le cadre de ce programme.

Pour faciliter la compréhension entre les différentes cultures, le **Programme de communications interculturelles** permet de financer plus de 50 organisations multiculturelles et multiraciales bénévoles. Dans de nombreuses villes, ces organisations agissent comme plaques tournantes du multiculturalisme. Elles visent principalement à promouvoir le développement interculturel. En plus de financer ces organisations, le Ministère a versé 120 000 dollars pour le fonctionnement et les activités du Conseil ethnoculturel du Canada en 1985-1986.

Le **Programme d'aide aux groupes** appuie la création d'organisations ethnoculturelles communautaires visant à répondre aux besoins et aux aspirations des groupes qu'elles représentent. Parmi la vingtaine d'organisations ethnoculturelles nationales qui ont reçu des fonds pour le fonctionnement, mentionnons le United Council of Filipino Associations in Canada, l'Association nationale des Canadiens d'origine indienne, le Comité des Ukrainiens-Canadiens et la Fédération canado-arabe. Le Ministère a également versé des fonds à des organisations locales et régionales pour les aider à répondre aux besoins de leurs collectivités en matière de développement.

En 1984, le **Conseil canadien du multiculturalisme** a été réorganisé de façon à former une organisation de 65 membres, dotée d'un exécutif de 15 membres, de cinq vice-présidents régionaux et d'un président national. Les membres du conseil, qui représentent diverses ethnies, ne sont pas nommés pour leur appartenance à un groupe en particulier, mais pour leur compétence et leur expérience en matière de multiculturalisme. L'organisme conseille le ministre et ses collaborateurs de façon indépendante et objective sur les besoins des collectivités touchées et la priorité à accorder aux questions qui les concernent.

---

## Culture canadienne

Le Ministère favorise la connaissance et la compréhension du Canada, de ses symboles, de ses traditions, de son patrimoine et de sa culture en organisant des cérémonies officielles, en appuyant des festivals nationaux et en encourageant les études canadiennes.

Dans le cadre de ses programmes et de ses activités, la **Direction des études canadiennes** a pris toute une série d'initiatives pour apporter une aide technique et financière à certaines personnes, à certaines organisations et à certaines entreprises commerciales et sociétés canadiennes dans le but de faire avancer les études canadiennes.

Voici les grandes catégories retenues en priorité pour 1985-1986 dans le cadre du Programme des études canadiennes :

- \* L'histoire sociale du Canada;
- \* L'économie du Canada;
- \* Le Canada, pays septentrional;
- \* L'enseignement professionnel (études de cas);
- \* Le contexte culturel canadien;
- \* Les programmes d'études en sciences dans une perspective canadienne.

Le gouvernement du Canada a pris diverses initiatives dans ces domaines, à savoir : le Programme des bourses littéraires en études canadiennes, qui a permis de verser à cinq écrivains des subventions de 10 000 \$ chacune, réparties sur deux ans, pour la rédaction de manuels; un programme qui couvre les frais d'élaboration de matériel didactique, imprimé, audio-visuel, informatisé ou assisté par ordinateur; le Programme des prix d'excellence, qui a permis de décerner cinq prix de 5 000 \$ chacun en 1985-1986, quatre pour l'excellence en enseignement et un pour une oeuvre de mérite. Aux termes du programme visant à appuyer les travaux des organisations bénévoles nationales vouées à l'avancement des études canadiennes, le Ministère a subventionné, en 1985-1986, le Bureau des études canadiennes de l'Association des collèges communautaires du Canada (300 103 \$), la Fondation d'études du Canada (263 717 \$) et l'Association des études canadiennes (161 500 \$). Un autre programme a pour but de favoriser l'information du public au moyen de l'enseignement à distance, ce qui encourage la production de matériel didactique et de projets à l'intention des adultes.

---

La Direction a aussi appuyé financièrement, en collaboration avec le Programme des centres de spécialisation du Ministère, le lancement de la revue historique Horizon Canada.

En outre, elle a investi dans l'avenir des études canadiennes par le truchement de son programme visant à inciter davantage le secteur privé (par exemple, les fondations et les entreprises canadiennes) à accroître son soutien aux études canadiennes. Le Ministère verse, à ce titre, des subventions paritaires qui peuvent aller jusqu'à 25 000 \$ pour chaque projet.

En 1985-1986, la Direction des études canadiennes a analysé 190 demandes dont 67 donnèrent lieu à un financement global de 2 013 436 \$. Elle a aussi reçu 29 candidatures pour les prix d'excellence et les bourses littéraires, et décerné 10 prix d'une valeur globale de 75 000 \$. Les décisions se fondent sur un système externe d'évaluation et les candidatures doivent être présentées à date fixe.

De plus, la direction coordonne l'action fédérale en matière d'études canadiennes; c'est ainsi qu'elle encourage les divers ministères et organismes fédéraux qui participent à ce programme à oeuvrer de concert pour répondre aux besoins qui se font jour dans le domaine; par ailleurs, elle donne aux intéressés les renseignements voulus sur les travaux qui se font à ce sujet.

Le programme fait actuellement l'objet d'une révision qui pourrait mener à une réorientation des mesures de soutien à l'égard des études canadiennes.

**La Direction du cérémonial d'État** assure la promotion des symboles nationaux, organise les cérémonies officielles et contribue à assurer la présence de la Couronne au Canada en coordonnant les visites royales.

En 1985-1986, elle a organisé la visite royale du Prince Andrew au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et en Ontario, celle de la Reine Elizabeth, la reine mère, en Ontario, en Saskatchewan et en Alberta, celle du Duc d'Edimbourg en Alberta, et celle de la Princesse Alexandra en Ontario. La Direction a versé une contribution financière pour les fêtes du centenaire de Vancouver et elle a en outre participé à la planification de la visite de Leurs Altesses Royales le prince et la princesse de Galles à Vancouver en 1986.

Des services de secrétariat ont été dispensés aux comités provinciaux et territoriaux de la Fête du Canada, dont les membres, des bénévoles, mettent sur pied les fêtes qui se déroulent le 1<sup>er</sup> juillet dans tout le pays. La Direction a aussi organisé les cérémonies officielles qui ont eu lieu sur la colline du Parlement et auxquelles a pris part le gouverneur général. Toute l'année, elle a continué d'administrer le programme de distribution de drapeaux et d'épinglettes par l'entremise des sénateurs et des députés fédéraux.

---

Expositions nationales et foires régionales : En 1985-1986, le programme visant à assurer une présence canadienne aux expositions nationales et aux foires régionales a été transféré au Secrétariat d'État. D'importants objets d'exposition ont été mis au point et présentés à l'Exposition nationale canadienne, à l'Exposition nationale du Pacifique et à l'Exposition de Québec ainsi qu'à six foires régionales de moindre importance tenues un peu partout au pays.

### **Droits de la personne**

Le Direction des droits de la personne vise à accroître la jouissance des droits de la personne et à favoriser le respect des engagements nationaux et internationaux pris par le Canada à ce sujet.

Le travail s'est rapporté principalement aux organismes non gouvernementaux, aux ministères fédéraux et provinciaux et aux organismes de l'Organisation des Nations Unies. En outre, le personnel de la Direction des droits de la personne a comparu devant le Sous-comité parlementaire sur les droits à l'égalité. Des avis techniques, y compris des publications, ont été diffusés au public et aux organismes bénévoles. Les principales activités relatives aux droits de la personne sont regroupées sous deux rubriques :

- \* promotion et sensibilisation;
- \* activités intergouvernementales et internationales.

Le Ministère a aussi donné son avis sur un certain nombre de changements que divers ministères envisageaient d'apporter notamment à leurs politiques et à leurs programmes du point de vue des droits de la personne.

Deux manifestations organisées à l'intention du Ministère par le Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne de l'Université d'Ottawa ont permis d'obtenir des avis sur des questions d'envergure internationale. Le Ministère a parrainé une consultation intitulée "Les organisations non gouvernementales canadiennes et les organismes internationaux des droits de la personne", laquelle s'est tenue à Ottawa les 13 et 14 janvier 1986. La consultation a aidé le Ministère dans son travail et elle a été utile aux organisations non gouvernementales dans leurs échanges subséquents avec le gouvernement. Le Centre a aussi organisé un débat public sur l'apartheid qui s'est tenu à Ottawa le 10 décembre 1985, Journée internationale des droits de l'homme.

---

## Promotion et sensibilisation

Ce secteur déploie d'immenses efforts pour susciter une compréhension et une jouissance accrues des droits de la personne et des libertés fondamentales. Il a accordé une aide financière, un appui technique et des ressources documentaires aux organismes non gouvernementaux dans le but surtout de les aider à promouvoir et à protéger les droits de la personne au Canada.

Le Ministère a parrainé un certain nombre de documentaires dont voici un aperçu.

Au Québec, on a produit un prototype de montage audiovisuel, Il faut se parler...des droits à l'égalité, consacré plus particulièrement à la discrimination fondée sur la race et le sexe. Y sont joints un guide de l'enseignant et un objet symbolique à remettre aux jeunes enfants.

La trousse d'information sur la Charte canadienne des droits et libertés, mise au point par le Confederation College of Applied Arts and Technology et intitulée La Charte et vous, a été distribuée au réseau anglophone des collèges communautaires du Canada. La trousse comprenait une vidéo-cassette d'une heure, un guide pratique pour les élèves, un livre du maître et une affiche publicitaire.

La Charte canadienne des droits et libertés : Guides des élèves et manuel du professeur, préparé par la Vancouver Public Legal Education Society, a été bien accueilli par les enseignants des écoles secondaires comme matériel didactique à utiliser en classe partout au Canada.

Le Ministère a financé un travail de recherche intitulé Politiques du personnel anti-discriminatoires : Implications de la législation sur les droits de la personne pour les employeurs et les syndicats par Harish C. Jain, professeur de relations industrielles et du personnel à la Faculté des sciences de l'administration de l'Université McMaster. Cet ouvrage traite des conséquences de la législation sur les droits de la personne pour les pratiques de recrutement et de sélection des employés.

Les dépenses effectuées en 1985-1986 au titre des subventions et contributions se sont élevées à 1 042 231 \$. Les fonds ont servi à appuyer différentes activités mises sur pied par une vaste gamme d'organisations s'intéressant à la promotion et à la protection des droits de la personne. Voici quelques exemples.

En Colombie-Britannique, la Thomson-Nicola Human Rights Society a donné des conférences aux écoliers sur la Charte canadienne des droits et libertés. La Société a aussi organisé une réunion portant sur la Charte et les droits de la personne en Colombie-Britannique, à laquelle ont assisté les membres de la chambre de commerce de Kamloops et les clubs Rotary.

---

---

Le Conseil canadien des chrétiens et des juifs, division de la Région de l'Atlantique, a élaboré des programmes d'études sur les droits des détenus à partir de travaux de recherche sur les répercussions de l'article 15 de la Charte canadienne sur le système correctionnel. Le Conseil a organisé onze séances de formation au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse à l'intention du personnel des services correctionnels.

Une contribution a été versée à la Société canadienne de la Croix-Rouge pour la réalisation du projet "Nos droits sont sacrés" consistant à mettre au point, à l'intention des écoles, une trousse d'information sur le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et sur le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Le **Programme de contestation judiciaire** permet d'accorder une aide financière aux personnes et aux groupes admissibles qui cherchent à faire préciser par les tribunaux les droits garantis par la Charte canadienne ou par d'autres dispositions de la Constitution en matière de langues officielles et d'égalité. En 1985-1986, l'administration du programme a été transférée au Conseil canadien de développement social pour une période de cinq ans.

La **Bourse canadienne Bora Laskin pour la recherche sur les droits de la personne**, décernée par le Secrétaire d'État du Canada et administrée par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, d'une valeur maximale de 45 000 \$, a été créée pour encourager la recherche multidisciplinaire et interdisciplinaire et l'avancement des connaissances dans le domaine des droits de la personne au Canada. Elle vise également à assurer la contribution à l'étude des droits de la personne du monde des arts, des sciences humaines et des sciences sociales ainsi que du journalisme et du droit. Tout au cours de l'année 1985-1986, le premier récipiendaire, Douglas Sanders, professeur de droit à l'Université de la Colombie-Britannique, a travaillé sur une recherche intitulée L'élaboration de normes pour le traitement des populations autochtones au Canada et dans le monde. La deuxième Bourse Bora Laskin a été attribuée à Peter Cumming, professeur de droit à l'Osgoode Hall Law School de l'Université York. La recherche du professeur Cumming s'intitule Les droits à l'égalité et les personnes handicapées.

Dans le domaine des droits de la personne, le ministère participe à des **activités intergouvernementales et internationales**. Ce travail contribue à accroître le développement et l'efficacité du système international de promotion et de protection des droits de la personne par l'entremise de l'Organisation des Nations Unies et à l'intérieur même du Canada.

---

---

Les 12 et 13 septembre 1985, le secrétaire d'État du Canada a présidé une conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables des droits de la personne, dont l'objet était d'étudier diverses questions relatives aux engagements nationaux et internationaux pris par le Canada dans le domaine des droits de la personne. Cette conférence avait été planifiée et organisée par le secteur concerné en consultation avec d'autres ministères fédéraux par l'intermédiaire du Comité permanent fédéral-provincial-territorial des fonctionnaires chargés des droits de la personne. Les ministres ont examiné diverses mesures destinées à mieux protéger les droits de la personne au Canada, isolant en outre un certain nombre de questions d'intérêt commun : la participation du Canada au Programme (décennal) d'action mondial concernant les personnes handicapées; les mesures à prendre pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale; l'enseignement des droits de la personne.

Le secteur veille aussi à la préparation des rapports sur la mise en oeuvre au pays des traités internationaux auxquels le Canada adhère. Ces rapports sont préparés en étroite collaboration avec les provinces et les territoires ainsi qu'avec les ministères et organismes fédéraux ayant la responsabilité de l'application des diverses mesures prévues par les traités.

Au cours de l'année 1985-1986, le secteur a travaillé à préparer les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> rapports sur la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et a comparu devant le Comité des droits de la personne aux Nations Unies lors de l'examen du 6<sup>e</sup> rapport du Canada. Durant la même période le secteur a travaillé à la préparation des articles 6 à 9 et 10 à 12 du deuxième rapport du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et sur la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes.

Les rapports sont mis à la disposition du public afin que celui-ci puisse prendre note des mesures adoptées par les gouvernements pour appliquer les traités et se familiariser avec les responsabilités contractées par le Canada en devenant partie à ces traités.

Le secteur a également préparé des réponses à diverses demandes d'information de l'Organisation des Nations Unies, dont une portant sur les activités d'information du public dans le domaine des droits de la personne et une autre portant sur les mesures adoptées pour appliquer le programme de la Deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

Le secteur a également fourni des représentants au sein des délégations canadiennes envoyées auprès de divers organismes des Nations Unies, notamment la Commission des droits de l'homme, l'UNESCO et le Conseil de l'Europe.

---

---

*ADMINISTRATION*

*1985-1986*

---

*ET OPÉRATIONS RÉGIONALES*

---

# **RAPPORT ANNUEL**

---

## ADMINISTRATION ET OPÉRATIONS RÉGIONALES

Le Programme de l'administration et des opérations régionales veille à la coordination des politiques et offre aux divers secteurs du ministère d'imposants services de gestion.

### **Pratiques de gestion**

Ce secteur est chargé d'élaborer et de tenir à jour un système de gestion intégrée qui tient compte à la fois des besoins du Ministère et de ceux du gouvernement. Il se compose de sept directions et directions générales.

La **Direction générale des finances** assume la responsabilité des contrôles financiers et offre des services et des avis aux gestionnaires et aux cadres supérieurs pour assurer l'application de la Loi sur l'administration financière ainsi que des directives et règlements financiers. Depuis sa réorganisation en septembre 1985, la Direction générale veille à la planification des opérations du Ministère et assume les responsabilités de la Direction de l'amélioration de la gestion, veillant ainsi à la qualité des méthodes de gestion.

En 1985-1986, la Direction générale des finances a complété la mise en place du système de contrôle financier (FINCON) dans les bureaux régionaux. Elle a diffusé une nouvelle politique financière en matière de subventions et de contributions et a mis au point un guide financier et comptable destiné aux organisations à but non lucratif. À la demande du Conseil du Trésor, elle a veillé à la préparation et à la mise en oeuvre du programme de réduction des effectifs. Elle a également mené un certain nombre d'études à la demande de la haute direction du Ministère. Parmi les plus importantes, figurent celle portant sur la fusion de la Direction de la documentation du Bureau des traductions à la Bibliothèque ministérielle, la revue du fonctionnement du Comité de coordination des systèmes et des mécanismes de contrôle du budget ministériel d'informatique. Enfin, mentionnons que la Direction générale des finances, en collaboration avec les différents secteurs du Ministère, a revu en profondeur le processus ministériel de planification.

La **Direction générale des politiques et des services administratifs** assume la responsabilité de l'élaboration, de la mise en oeuvre et du contrôle des politiques administratives du Ministère. Elle assure également la prestation des services suivants : gestion des archives, informatique, sécurité, bibliothèque, courrier et logement. Elle administre également la Loi sur l'accès à l'information de même que la Loi sur la protection des renseignements personnels. En 1985-1986, la Direction générale a entrepris la réorganisation de ses activités. La Direction des marchés de services a pris de l'expansion et commencé de mettre à jour la politique et les

---

modalités d'adjudication des contrats de même que les formulaires afférents. Elle a mis à jour le répertoire des entrepreneurs et entrepris l'informatisation de son système dans le souci d'assurer une plus grande équité. La Direction des services administratifs a mis l'accent sur la réduction des frais d'administration en cherchant à uniformiser les méthodes de prestation des services et à les rendre plus efficaces. Elle a ainsi confié le service d'entreposage du ministère au secteur privé, plutôt qu'à Approvisionnements et Services, réalisant ainsi des économies de 20 p. 100; elle a éliminé les grands magasins de fournitures de bureau, confié les services de messagerie au secteur privé et rationalisé l'aménagement des bureaux dans tout le pays. Le Service de l'informatique a mis sur pied un comité d'orientation pour établir l'ordre de priorité et maximiser le rendement des investissements. Il a installé un important réseau de micro-ordinateurs à la grandeur du pays. Le Service info-ressources a intégré ses activités concernant la tenue des registres, économisant ainsi huit années-personnes.

La **Direction de la vérification interne** évalue de façon périodique et objective tous les programmes, toutes les activités et tous les systèmes de gestion du Ministère de façon à en établir l'efficacité par rapport au coût et recommande, au sous-secrétaire d'État ainsi qu'aux gestionnaires, des mesures à prendre pour améliorer les opérations.

La Direction a fait, au cours de l'année, la vérification des secteurs suivants : Direction des citoyens autochtones, Multiculturalisme, région de Terre-Neuve et du Labrador, Cérémonial d'État, Fête du Canada, Promotion des langues officielles, Direction de l'aide aux étudiants et Programme canadien de prêts aux étudiants, Paie et avantages sociaux, Comptabilité et contrôle des dépenses, et validation de la partie II des Prévisions de dépenses. Les vérifications suivantes, entreprises au cours de l'année, ne seront terminées qu'en 1986-1987 : Programme de promotion de la femme, Direction des communications et Direction des marchés de services.

En outre, la Direction a assuré le suivi donné par les secteurs concernés aux vérifications suivantes : régions de l'Alberta, du Manitoba et de l'Ontario, Études canadiennes, Action volontaire, Service des dossiers, Direction de l'évaluation des programmes, Direction des services administratifs, Direction de l'amélioration de la gestion, Direction générale des finances et Direction générale du personnel.

#### **Administration du personnel**

Cette direction générale assure l'administration du personnel et offre aux gestionnaires des conseils sur tous les aspects de la gestion des ressources humaines. Elle est tout particulièrement chargée de veiller à ce que le processus décisionnel du Ministère tienne compte de la gestion des ressources humaines et à ce que des mécanismes de planification à long terme soient implantés.

---

---

La Direction s'est penchée sur les questions suivantes :

\* Action positive

Services professionnels aux gestionnaires responsables de l'exécution du Programme d'Action positive et examen de l'efficacité des nouveaux mécanismes mis en place.

\* Formation

Coordination de la formation du personnel cadre et autre du Ministère; revue des systèmes et des programmes de formation professionnelle des traducteurs; cours au personnel excédentaire sur les techniques de recherche d'emploi et recyclage du personnel éligible.

\* Programme d'aide au personnel

Le cours sur le contrôle du stress a continué d'être dispensé durant toute l'année. Le personnel qui a tiré avantage du service a augmenté légèrement en nombre, tandis que le nombre de gestionnaires a doublé.

\* Langues officielles

La Direction générale aide les gestionnaires à appliquer la politique relative aux langues officielles en repérant les services qui doivent être offerts dans les deux langues officielles et en comblant les besoins à cet égard. Elle s'efforce également d'intégrer le Programme des langues officielles en veillant à ce que les gestionnaires jouent un rôle plus important dans l'application de la Loi sur les langues officielles.

\* Réaménagement des effectifs

En janvier 1986, le Ministère a déclaré 141 employés excédentaires dont 82 traducteurs. Plusieurs d'entre eux occupent maintenant de nouveaux emplois.

La Direction générale a conseillé les gestionnaires sur le redéploiement de l'effectif et l'orientation du personnel excédentaire.

---

## **Politiques ministérielles et Affaires publiques**

La **Direction générale des politiques ministérielles** a continué d'assumer ses responsabilités en matière d'élaboration de politiques et d'analyse des questions sociales. Dans l'année, elle a coordonné la participation du Ministère à diverses activités appelant la collaboration de l'ensemble du gouvernement, notamment la réponse aux recommandations du comité Boyer, l'examen de la Loi canadienne sur les droits de la personne, l'équité en matière d'emploi et les mesures destinées à améliorer la situation de la femme. La Direction a établi le plan stratégique et joué un rôle actif dans les opérations de planification touchant l'ensemble du Ministère, y compris la révision du processus lui-même.

En 1985-1986, la Direction a participé à des activités internationales et coordonné un certain nombre de projets appelant une collaboration multilatérale et bilatérale dans le domaine socio-culturel ainsi que la préparation du Sommet de la francophonie et l'élaboration de projets en vue de divers pourparlers bilatéraux d'ordre culturel et de l'assemblée générale de l'UNESCO. Signalons, en particulier, la rédaction d'un très complexe rapport sur les banques de données sur les francophones.

La Direction a établi, à l'intention des ministres et du sous-secrétaire d'État, des mémoires au Cabinet et des analyses approfondies portant sur diverses questions et propositions de politique, par exemple les langues officielles, l'identité nationale, l'instruction civique et la formation linguistique. Un groupe de travail sur la politique linguistique a entrepris un vaste examen de cette politique au niveau fédéral en étroite collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux.

La Direction a mené une enquête nationale pour savoir dans quelle mesure les gens étaient au courant de l'Année internationale de la jeunesse, et elle a agi comme conseillère au niveau de la préparation d'enquêtes sur : 1) le comportement linguistique de la population canadienne; 2) l'usage des langues dans la fonction publique fédérale; 3) le travail axé sur l'avenir au Canada; 4) l'attitude du public à l'égard du bilinguisme. De plus, elle a publié un résumé des sondages d'opinion.

Le **Secrétariat du Ministère** a assuré aux cabinets des ministres ainsi qu'à celui du sous-secrétaire d'État et à la haute direction du Ministère, tout un éventail de services : information, contrôle, rédaction et conseils concernant la correspondance du ministre, secrétariat du Comité de haute direction du Ministère, préparation et contrôle de la liste des activités du Ministère dans le domaine de l'élaboration des politiques. Le Secrétariat assure aussi la liaison avec le Parlement et le Bureau du

---

Conseil privé et suit de près l'activité parlementaire et les décisions du Cabinet. Durant l'année, il a coordonné la rédaction de notes d'information destinées aux ministres et à la haute direction du Ministère, assuré divers services de soutien au sous-secrétaire d'État, aux sous-secrétaires d'État adjoints et autres cadres, et coordonné notamment la rédaction des réponses du Ministère aux demandes des organismes centraux et des autres ministères.

**La Direction de l'évaluation des programmes** est chargée de faire rapport sur l'efficience et l'efficacité des activités du Ministère pour fournir aux gestionnaires une information objective et à point qui leur permettra de prendre des décisions informées sur le maintien des programmes, la répartition des ressources et la reddition de comptes, et pour recommander diverses améliorations en matière de planification, de conception de programmes et d'élaboration de politiques.

En 1985-1986, la Direction a procédé à l'évaluation des services suivants : Terminologie (Bureau des traductions), Action volontaire, Hospitalité Canada, Communications interculturelles, Katimavik (évaluation provisoire), Programme de financement des affaires constitutionnelles autochtones, Programme de promotion de la femme.

**Les Services juridiques**, offerts par les avocats du ministère de la Justice, fournissent une gamme de services, y compris la rédaction d'avis sur les lois administrées par le Ministère, la révision des règlements et les conseils professionnels sur l'élaboration des politiques. Les avocats ont aussi participé aux séances de formation des nouveaux juges de la citoyenneté.

**La Direction des communications** assure l'élaboration, la coordination et la mise en oeuvre des plans de communications pour tous les secteurs du Ministère. Elle offre des services dans les domaines suivants : rédaction, révision, conception graphique, publication, audio-visuel, expositions, publicité et communications internes. Elle est chargée des relations avec les médias et de la diffusion de l'information se rapportant au Ministère et répond aux demandes du public. Durant l'année financière, ses activités ont continué d'augmenter en raison surtout du travail occasionné par l'Année internationale de la jeunesse.

---

## Opérations régionales

Les Opérations régionales sont chargées de gérer les différents programmes du Ministère dans toutes les régions du pays en prêtant une attention particulière aux besoins particuliers de chaque région.

En 1985-1986, elles ont ainsi géré les ressources et les activités de 9 bureaux régionaux, 13 bureaux locaux, 9 services de traduction et 27 bureaux d'enregistrement de la citoyenneté.

En vertu d'ententes de gestion conclues avec les Programmes, les Opérations régionales ont assuré la gestion des activités liées à la promotion et à l'octroi de la citoyenneté, y compris le fonctionnement des cours de la citoyenneté canadienne, la gestion des subventions et contributions accordées à des associations provinciales, régionales et locales pour tous les programmes du Ministère qui sont administrés à l'échelle régionale, la gestion des services de traduction dans certaines régions et la liaison avec les administrations provinciales et locales.

En 1985-1986, les bureaux régionaux ont ainsi octroyé 3 726 subventions et contributions d'une valeur globale de 61 492 000 \$, à divers groupes, traduit plus de 11 840 000 mots dans six régions, et traité 94 786 demandes de naturalisation et 35 216 demandes de preuve de citoyenneté.

Les Opérations régionales ont consacré un effort particulier à la promotion des programmes du Secrétariat d'État, par le biais de consultations et d'échanges continus avec les principaux groupes-clients, par l'organisation de visites ministérielles et par la tenue de journées d'accueil ou de kiosques d'information lors de manifestations publiques.

En outre, les directeurs régionaux se sont attachés à renforcer leur rôle de liaison avec les gouvernements provinciaux pour mieux représenter les intérêts du Ministère et mieux saisir les attentes de ces gouvernements relativement à notre intervention.



Secrétariat d'État

Bureau locaux ● et régionaux ○

---

*RAPPORT FINANCIER*

*1985-1986*

---

# **RAPPORT ANNUEL**

SECRETARIAT D'ÉTAT  
RAPPORT DES DÉPENSES DU MINISTÈRE  
1985-1986

I RÉSUMÉ PAR PROGRAMME

	Années- personnes	%	-----en milliers de dollars-----				%
			Fonctionnement	Subventions	Contributions	Total	
Langues officielles	1 793	57	93 842	18 904	220 486	333 232	11
Aide à l'éducation	102	3	8 909	-	2 571 618	2 580 527	82
Citoyenneté et Culture	642	20	44 183	69 204	65 362	178 749	6
Administration et Opérations régionales	639	20	36 115	-	-	36 115	1
<b>TOTAL</b>	<b>3 176</b>	<b>100</b>	<b>183 049</b>	<b>88 108</b>	<b>2 857 466</b>	<b>3 128 623</b>	<b>100</b>

II SOMMAIRE PAR TYPES DE DÉPENSES

	(x 1 000 \$)	%	% du total	% du total excluant subventions et contributions statutaires
<b>Fonctionnement:</b>				
Frais reliés au personnel *	127 146	69	4	22
Autres dépenses de fonctionnement	55 903	31	2	10
Sous-total	183 049	100		
<b>Subventions et Contributions:</b>				
Non-statutaire	382 113	13	12	68
Statutaire	2 563 461	87	82	-
Sous-total	2 945 574	100		
<b>TOTAL DU MINISTÈRE</b>	<b>3 128 623</b>		<b>100</b>	<b>100</b>

\* Inclut les cotisations statutaires pour les avantages sociaux.

---

SECRETARIAT D'ÉTAT  
PROGRAMME D'ADMINISTRATION ET DES OPÉRATIONS RÉGIONALES  
RAPPORT DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT  
(en milliers de dollars)

<u>ACTIVITÉ</u>	<u>1985-1986</u>	<u>1984-1985</u>
Administration	25 928	25 073
Opérations régionales	<u>10 187</u>	<u>9 757</u>
TOTAL DU PROGRAMME	<u>36 115</u>	<u>34 830</u>

RAPPORT D'UTILISATION DES ANNÉES-PERSONNES

<u>ACTIVITÉ</u>	<u>1985-1986</u>	<u>1984-1985</u>
Administration	452	454
Opérations régionales	<u>187</u>	<u>172</u>
TOTAL DU PROGRAMME	<u>639</u>	<u>626</u>

---

SECRETARIAT D'ÉTAT  
PROGRAMME DES LANGUES OFFICIELLES  
RAPPORT DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT  
(en milliers de dollars)

<u>ACTIVITÉ</u>	<u>1985-1986</u>	<u>1984-1985</u>
Langues officielles dans l'enseignement	1 239	1 218
Promotion des langues officielles	3 182	2 004
Services des langues officielles	<u>89 421</u>	<u>82 604</u>
TOTAL DU PROGRAMME	<u>93 842</u>	<u>85 826</u>

RAPPORT D'UTILISATION DES ANNÉES-PERSONNES

<u>ACTIVITÉ</u>	<u>1985-1986</u>	<u>1984-1985</u>
Langues officielles dans l'enseignement	20	22
Promotion des langues officielles	54	38
Services des langues officielles	<u>1 719</u>	<u>1 749</u>
TOTAL DU PROGRAMME	<u>1 793</u>	<u>1 809</u>

---

PROGRAMME DES LANGUES OFFICIELLES (suite)  
 RAPPORT DES DÉPENSES EN SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS  
 (en milliers de dollars)

<u>ACTIVITÉ</u>	<u>1985-1986</u>			<u>1984-1985</u>		
	<u>Subv.</u>	<u>Contr.</u>	<u>Total</u>	<u>Subv.</u>	<u>Contr.</u>	<u>Total</u>
<u>Langues officielles dans l'enseignement</u>						
. Ententes fédérales-provinciales	-	197 305	197 305	-	187 355	187 355
. Paiements aux territoires	-	909	909	-	667	667
. Bourses cours d'été	-	9 438	9 438	-	8 634	8 634
. Programme des moniteurs	-	6 089	6 089	-	5 283	5 283
. Recherche des langues	-	718	718	-	714	714
Total des activités	-	214 459	214 459	-	202 653	202 653
<u>Promotion des langues officielles</u>						
. Promotion des langues officielles	1 849	3 135	4 984	2 026	1 775	3 801
. Communautés de langue officielle	17 055	2 892	19 947	18 351	1 971	20 322
Total des activités	18 904	6 027	24 931	20 377	3 746	24 123
TOTAL DU PROGRAMME	18 904	220 486	239 390	20 377	206 399	226 776

SECRÉTARIAT D'ÉTAT  
 PROGRAMME D'AIDE À L'ÉDUCATION  
 RAPPORT DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT  
 (en milliers de dollars)

<u>ACTIVITÉ</u>	<u>1985-1986</u>	<u>1984-1985</u>
Aide à l'éducation	<u>8 909</u>	<u>10 163</u>
TOTAL DU PROGRAMME	<u>8 909</u>	<u>10 163</u>

RAPPORT D'UTILISATION DES ANNÉES-PERSONNES

<u>ACTIVITÉ</u>	<u>1985-1986</u>	<u>1984-1985</u>
Aide à l'éducation	<u>102</u>	<u>108</u>
TOTAL DU PROGRAMME	<u>102</u>	<u>108</u>

RAPPORT DES DÉPENSES EN SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS  
 (en milliers de dollars)

<u>ACTIVITÉ</u>	<u>1985-1986</u>			<u>1984-1985</u>		
	<u>Subv.</u>	<u>Contr.</u>	<u>Total</u>	<u>Subv.</u>	<u>Contr.</u>	<u>Total</u>
<u>Aide à l'éducation</u>						
. Centres de spécialisation -		8 310	8 310	-	10 233	10 233
. Paiements statutaires						
- Prêts aux étudiants -	-	285 513	285 513	-	206 551	206 551

PROGRAMME D'AIDE À L'ÉDUCATION (suite)  
 RAPPORT DES DÉPENSES EN SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS  
 (en milliers de dollars)

<u>ACTIVITÉ</u>	<u>1985-1986</u>			<u>1984-1985</u>		
	<u>Subv.</u>	<u>Contr.</u>	<u>Total</u>	<u>Subv.</u>	<u>Contr.</u>	<u>Total</u>
- Paiements pour l'enseignement postsecondaire						
. paiements	-	2 277 795	2 277 795	-	2 286 036	2 286 036
. ajustements d'années précédentes	-	-	-	-	(21 212)	(21 212)
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>2 277 795</b>	<b>2 277 795</b>	<b>-</b>	<b>2 264 824</b>	<b>2 264 824</b>
<b>TOTAL DU PROGRAMME</b>	<b>-</b>	<b>2 571 618</b>	<b>2 571 618</b>	<b>-</b>	<b>2 481 608</b>	<b>2 481 608</b>

---

SECRÉTARIAT D'ÉTAT  
 PROGRAMME DE LA CITOYENNETÉ  
 RAPPORT DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT  
 (en milliers de dollars)

<u>ACTIVITÉ</u>	<u>1985-1986</u>	<u>1984-1985</u>
Enregistrement de la citoyenneté et promotion du civisme	12 733	12 826
Développement de la citoyenneté	12 493	12 119
Multiculturalisme	6 544	7 791
Culture canadienne	11 064	6 768
Droits de la personne	<u>1 349</u>	<u>1 328</u>
TOTAL DU PROGRAMME	<u>44 183</u>	<u>40 832</u>

RAPPORT D'UTILISATION DES ANNÉES-PERSONNES

<u>ACTIVITÉ</u>	<u>1985-1986</u>	<u>1984-1985</u>
Enregistrement de la citoyenneté et promotion du civisme	328	335
Développement de la citoyenneté	173	192
Multiculturalisme	90	81
Culture canadienne	30	25
Droits de la personne	<u>21</u>	<u>22</u>
TOTAL DU PROGRAMME	<u>642</u>	<u>655</u>

---

---

PROGRAMME DE LA CITOYENNETÉ (SUITE)  
 RAPPORT DES DÉPENSES EN SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS  
 (en milliers de dollars)

<u>ACTIVITÉ</u>	<u>1985-1986</u>			<u>1984-1985</u>		
	<u>Subv.</u>	<u>Contr.</u>	<u>Total</u>	<u>Subv.</u>	<u>Contr.</u>	<u>Total</u>
<u>ENREGISTREMENT DE</u>						
<u>LA CITOYENNETÉ ET</u>						
<u>PROMOTION DU CIVISME</u>						
Enseignement des langues aux immigrants	-	8 098	8 098	-	7 390	7 390
Manuels de langue	-	785	785	-	498	498
Total des activités	-	8 883	8 883	-	7 888	7 888

PROGRAMME DE LA CITOYENNETÉ (SUITE)  
 RAPPORT DES DÉPENSES EN SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS  
 (en milliers de dollars)

ACTIVITÉ	1985-1986			1984-1985		
	Subv.	Contr.	Total	Subv.	Contr.	Total
<u>DÉVELOPPEMENT DE LA CITOYENNETÉ</u>						
Promotion de la femme	9 651	1 118	10 769	7 763	873	8 636
Aide aux jeunes						
. Hospitalité Canada	6 294	3 733	10 027	8 617	4 742	13 359
. Katimavik	-	19 538	19 538	-	49 700	49 700
. Année internationale de la jeunesse	6 187	-	6 187	3 257	-	3 257
Aide aux personnes handicapées						
. Participation des personnes handicapées	837	-	837	832	-	832
. Services de référence sur l'invalidité	30	176	206	200	-	200
Développement communautaire						
. Action volontaire	1 158	69	1 227	1 128	366	1 494
. Consultation sur l'avenir du Canada	458	-	458	443	-	443
. Projets RELAIS	-	-	-	-	229	229
Citoyens autochtones						
. Centres d'accueil autochtones	11 350	4 434	15 784	11 449	3 219	14 668
. Communications autochtones	2 079	1 513	3 592	2 474	984	3 458
. Accès des autochtones du Nord à la radio-diffusion	-	8 581	8 581	-	7 138	7 138
. Organisations autochtones représentatives	9 485	5 204	14 689	7 359	7 272	14 631
. Processus de révision constitutionnelle	-	3 913	3 913	-	3 924	3 924
. Femmes autochtones	1 412	496	1 908	1 633	491	2 124
. Développement social et culturel des autochtones	1 527	-	1 527	2 170	-	2 170
. Canada et territoires du Nord-Ouest - Langues officielles et autochtones	-	1 367	1 367	-	-	-
Total des activités	50 468	50 148	100 616	47 325	78 938	126 263

PROGRAMMES DE LA CITOYENNETÉ (SUITE)  
 RAPPORT DES DÉPENSES EN SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS  
 (en milliers de dollars)

ACTIVITÉ	1985-1986			1984-1985		
	Subv.	Contr.	Total	Subv.	Contr.	Total
<u>MULTICULTURALISME</u>						
Aide aux groupes	1 958	550	2 508	2 075	743	2 818
Épanouissement culturel	3 758	-	3 758	3 921	80	4 001
Éditions et publications	765	-	765	1 190	-	1 190
Études ethniques canadiennes	855	488	1 343	912	1 217	2 129
Arts de la scène et arts plastiques	901	669	1 570	1 484	455	1 939
Intégration culturelle	2 732	-	2 732	2 778	42	2 820
Communications interculturelles	1 592	1 871	3 463	1 602	1 873	3 475
<b>Total des activités</b>	<b>12 561</b>	<b>3 578</b>	<b>16 139</b>	<b>13 962</b>	<b>4 410</b>	<b>18 372</b>
<u>CULTURE CANADIENNE</u>						
Lieutenants-Gouverneurs	180	-	180	180	-	180
Fête du Canada	2 437	150	2 587	2 205	-	2 205
Études canadiennes	1 116	1 633	2 749	1 175	1 658	2 833
Jardin du Dr. Sun Yat-Sen	-	500	500	-	-	-
Anniversaire de Jacques Cartier	1 717	-	1 717	208	200	408
Bicentenaire de la province du Nouveau-Brunswick	-	-	-	815	935	1 750
Bicentenaire de la province de l'Ontario	-	-	-	1 392	-	1 392
(S) Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs	115	-	115	112	-	112
(S) Prestations de retraite supplémentaires - Lieutenants-gouverneurs	38	-	38	30	-	30
			précédents			
<b>Total des activités</b>	<b>5 603</b>	<b>2 283</b>	<b>7 886</b>	<b>6 117</b>	<b>2 793</b>	<b>8 910</b>

---

PROGRAMMES DE LA CITOYENNETÉ (SUITE)  
 RAPPORT DES DÉPENSES EN SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS  
 (en milliers de dollars)

<u>ACTIVITÉ</u>	1985-1986			1984-1985		
	<u>Subv.</u>	<u>Contr.</u>	<u>Total</u>	<u>Subv.</u>	<u>Contr.</u>	<u>Total</u>
<u>DROITS DE LA PERSONNE</u>						
Activités des droits de la personne	572	195	767	802	192	994
Contestations judiciaires	-	275	275	203	-	203
Total des activités	572	470	1 042	1 005	192	1 197
TOTAL DU PROGRAMME	69 204	65 362	134 566	68 409	94 221	162 630